Carignan

PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS RÉCRÉATIFS
DE LA VILLE DE CARIGNAN

Juin 2022

CONNECTÉE DE NATURE

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 3
1.1. MANDAT 3
1.2. DÉMARCHE 4
2. VISION ET DOCUMENTS-CADRES DE RÉFÉRENCE 5
3. ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION 8
3.1. TERRITOIRE ET TENDANCES DU DÉVELOPPEMENT 8
3.2. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES 9
3.3. PARCS ET ESPACES VERTS 12
3.4. CONSULTATION DES CITOYENS 28
4. RÉFLEXION SUR LES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE MUNICIPAL 29
5. PRINCIPES DIRECTEURS, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 31
5.1. Principes directeurs 31
5.2. Orientations et objectifs 31
BIBLIOGRAPHIE 34
ANNEXE A – BONNES PRATIQUES, TENDANCES ACTUELLES ET NOVATRICES 36

1. INTRODUCTION

1.1. MANDAT

La Ville de Carignan a mandaté Loisir et Sport Montérégie (LSM) au mois de novembre 2020 pour réaliser, en collaboration avec celle-ci, la **révision de son Plan directeur des parcs et des espaces verts municipaux**.

Le plan directeur est un outil de planification et d'aide à la décision. Il dresse le portrait de la situation actuelle et établit les lignes directrices qui permettront d'orienter le développement des espaces verts et récréatifs de la Ville et de guider les investissements en ce sens. Un tel exercice de planification permet à la Ville de réfléchir à ses enjeux d'aménagement et de développer une vision claire du développement de ces espaces sur un horizon de 10 ans.

1.2. DÉMARCHE

Une analyse minutieuse du contexte territorial et des documents de planification déjà en vigueur a été réalisée. Les besoins et les potentiels en termes d'espaces verts et récréatifs ont été définis en fonction des normes et pratiques actuelles. Les attentes de la population ont été sondées par le biais d'un sondage réalisé par la Ville de Carignan en décembre 2020 et janvier 2021. Les résultats de ce sondage ainsi que les esquisses de huit parcs ont été présentés à la population le 15 juin 2021. Enfin, un comité consultatif a été composé d'élus municipaux, des directeurs des services extérieurs, des travaux publics, de l'urbanisme, du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Carignan et des représentants de LSM.

Les forces et les faiblesses de chacun des parcs existants ont été analysées en vertu des critères d'évaluation de l'application Parc-o-mètre[1] développé par le réseau des Unités régionales de loisir et de sport (URLS) du Québec dont fait partie Loisir et Sport Montérégie. Une analyse qualitative des potentiels d'aménagement des parcs et espaces verts de la municipalité a également été réalisée par des professionnels de l'aménagement en vertu des caractéristiques de chaque site, mais également des meilleures pratiques et des tendances par groupes d'usagers et du parc du 21e siècle (voir annexe A). Les lignes directrices et les concepts d'aménagement proposés reposent sur ces analyses, mais également sur la vision et les volontés exprimées par les élus de la Ville de Carignan.

Les propositions d'aménagement qui ont été travaillées dans le cadre de cette démarche se retrouvent dans le second document intitulé *Analyse des sites et recommandations d'aménagement*.

Ce plan directeur propose ainsi une stratégie globale d'intervention sur l'ensemble des parcs et espaces verts pour les dix (10) prochaines années, tout en se basant sur les développements anticipés d'ici 2036.

Précisons que par *espaces verts*, nous faisons référence de manière générale à un espace à dominance végétale (pelouse, herbes, arbres), d'origine naturelle ou anthropique, situé dans un environnement urbain[2]. Il ne comporte pas ou très peu d'aménagement, se limitant à du mobilier urbain et/ou des sentiers.

[1] Outil de gestion et d'évaluation des infrastructures de loisir et récréatives.

[2] Définition MAMH

2. VISION ET DOCUMENTS-CADRES DE RÉFÉRENCE

L'aménagement et le développement des espaces verts et récréatifs contribuent de façon significative à l'attractivité d'une ville. Ils participent à l'affirmation de son identité territoriale. Les parcs sont des espaces récréatifs aménagés avec des jeux et du mobilier pour encourager le jeu, l'exploration, la socialisation, etc. Les espaces verts sont des espaces entretenus et aménagés de sentiers et parfois de mobilier, pour inciter à la marche et la détente. Ceci est différent des espaces naturels qui ne font pas l'objet de ce plan directeur, mais qui à eux trois, contribuent à la qualité de vie collective du milieu.

De par son positionnement au sein de la grande région métropolitaine, ses attraits et sa capacité d'accueil, la Ville de Carignan est gratifiée d'une croissance rapide depuis plusieurs années, une croissance qu'elle entend réaliser de façon durable. Un élément ressorti de la récente discussion autour du **Plan stratégique 2021-2025 de la Ville**, est la volonté d'offrir une qualité supérieure de services et de milieux de vie. Ce plan stratégique des parcs et espaces verts appuie cette volonté pour les résidents actuels et futurs en s'assurant d'intégrer à la planification des parcs les plus récentes et les meilleures pratiques et en suggérant un cadre d'aménagement en adéquation avec les valeurs citoyennes.

Un plan directeur doit s'inscrire en continuité et en complémentarité des efforts de planification municipaux. Ce document met à jour le premier plan directeur des parcs et espaces verts (adopté en 2011) et vient appuyer les documents-cadres suivants :

- Le Plan d'urbanisme (2016 et mis à jour régulièrement);
- Le Programme particulier d'urbanisme du secteur central ou PPU (2020);
- Le Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels (2017);
- La Politique de gestion de la circulation (2019) et le Plan directeur de mobilité (2021);
- La Politique de développement durable (2021);
- La Politique familiale et aînés (2021);
- Et finalement, le Plan de gestion des milieux naturels de conservation prioritaire (2021).

En 2011, la Ville de Carignan s'était dotée **d'un premier Plan directeur des parcs et espaces verts** qui avait induit une approche favorisant « une vie communautaire optimale par secteur en améliorant et en ajoutant des équipements à l'existant », cela en « mettant les efforts sur les infrastructures existantes afin de combler les besoins de la population » (Carignan, 2011). Ce nouveau plan directeur tient compte des interventions proposées dans le premier plan et qui n'ont pas été réalisées à ce jour en prenant soin d'y intégrer les préoccupations actuelles et les plans de développement.

Ce plan directeur est en corrélation avec le **Plan d'urbanisme** de la Ville, révisé en 2016 pour s'arrimer au Schéma d'aménagement régional (SADR) pour donner suite à l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Le Plan d'urbanisme, avec ses nombreuses révisions, assure un développement harmonieux du territoire dans cinq périmètres urbains en prévoyant accroître la superficie en espaces parcs, en espaces verts et en proposant un grand parc central qui deviendra un lieu de rassemblement pour toute la population.

La préparation de ce plan directeur a aussi considéré les orientations du **Programme particulier d'urbanisme (PPU)** adopté en 2020 pour encadrer spécifiquement le développement des secteurs Centre et du Parchemin, Carignan-Salières et secteur Central pour en faire un pôle urbain central et structurant.

Considérant les parcs et espaces verts comme des lieux aptes à s'inscrire de manière complémentaire à la vision de mise en valeur et de protection du patrimoine naturel traduite par **le Plan directeur de conservation et de protection de ses milieux naturels** adopté en 2017, ce plan porte attention à la structure des parcs pour s'assurer que la qualité paysagère de ces lieux s'enrichisse au fil des années. Il tient compte également des espaces naturels en voie d'être valorisés et disponibles au public comme des espaces naturels pour la détente et l'exploration au même titre que les parcs linéaires.

L'analyse pour ce plan directeur a été étendue à la périphérie des parcs afin de compléter la **Politique de gestion de la circulation** (2019) et le **Plan directeur de mobilité** (2021) pour encourager l'exploration du circuit de parcs et pour renforcir la sécurité des usagers vulnérables et des déplacements actifs, collectifs et alternatifs.

La **Politique familiale et des aînés** adoptée en 2021 accorde une orientation spécifique à la bonification de l'offre en termes de loisirs, de culture et de vie communautaire. L'une des premières actions nommées est la conception d'un Plan directeur des parcs et espaces verts et sa réalisation.

Le **Plan de gestion des milieux naturels de conservation prioritaire adopté en 2021** répertorie chacun des milieux naturels qui sont de propriété publique et catégorisés pour la conservation prioritaire (MN1). Le plan sera un outil pour la Ville afin de mieux gérer les milieux MN1 publics, soit par la conservation, la restauration et/ou la valorisation du milieu. Ceux-ci complétant l'offre de parcs en termes de possibilités de ressourcement à proximité, l'accessibilité de milieux naturels est à considérer lors de l'évaluation des offres d'un quartier.

Et finalement, ce plan directeur emprunte les valeurs et les objectifs de la **Politique de développement durable** (2021) pour contribuer concrètement à sa mise en œuvre.

3. ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION

3.1. TERRITOIRE ET TENDANCES DU DÉVELOPPEMENT

Situé dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu en Montérégie et également inclus au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le territoire de Carignan possède une superficie de 62,32 km^2 dont plus de 87 % sont situés en zone agricole.

Le territoire de Carignan est composé de deux entités territoriales distinctes qui encerclent, de part et d'autre, la Ville de Chambly. Bordée à l'Est par le bassin de Chambly ainsi que la rivière Richelieu, la Ville de Carignan a pour autres voisines immédiates les Villes de Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Basile-le-Grand ainsi que Saint-Jean-sur-Richelieu.

La présence du bassin de Chambly et de la rivière Richelieu aux frontières de la Ville sont des éléments « phares » de l'identité de son paysage très diversifié. Les ambiances agricoles et champêtres, lacustres et boisées, villageoises et urbaines se succèdent ou cohabitent.

Trois voies majeures de circulation traversent le territoire de la ville : dans l'axe est-ouest, l'autoroute 10 et la route 112, et dans l'axe nord-sud, la route 223. Ces trois voies sont sous l'autorité du ministère des Transports du Québec. À la hauteur de l'autoroute 10, un accès à l'autoroute 35 vers Saint-Jean-sur-Richelieu est également présent.

Le territoire de la municipalité accueille également une partie de la voie cyclable de la Route verte. Cette dernière permet aux cyclistes en provenance ou à destination de Longueuil ou St-Jean-sur-Richelieu de traverser le territoire en transitant par celui de Chambly. Cette partie du réseau cyclable de la Route verte donne également accès à la Route des Champs. La Route des Champs est une piste cyclable régionale qui

permet de faire le lien entre le réseau cyclable de la grande région de Montréal et celui des Cantons-de-l'Est.

Il est également opportun de souligner que la structure urbaine de la ville de Carignan présente également une forme éclatée. On y constate la présence de plusieurs noyaux urbanisés éloignés les uns des autres et espacés par des secteurs pas ou faiblement urbanisés.

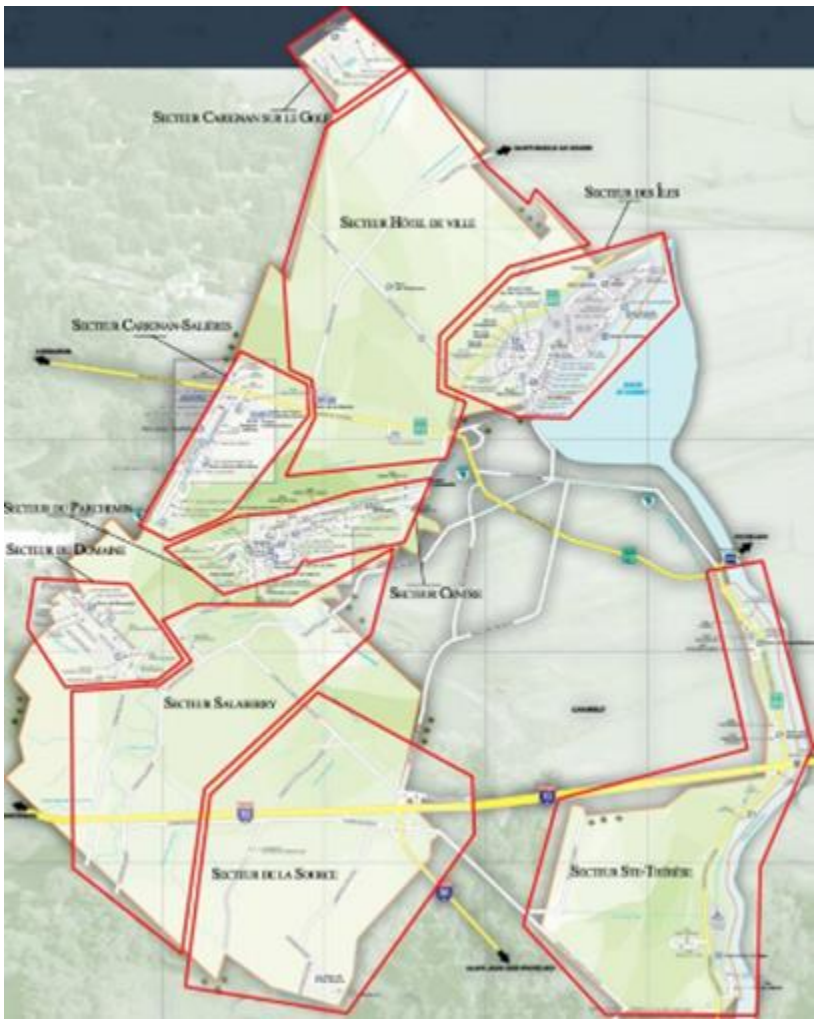

Cette carte de Carignan nous permet de constater la répartition inégale de l'urbanisation entre les différents secteurs de la ville et, conséquemment, la concentration de celle-ci dans les secteurs suivants :

- Carignan sur le Golf
- Des Îles
- Carignan-Salières
- Secteur Central
- Centre et du Parchemin
- Du Domaine
- Sainte-Thérèse

Cette structure territoriale diffère d'une structure plus traditionnelle par laquelle le tissu urbain est davantage continu (sans grands espaces vides ou franches ruptures) et se concentre graduellement autour d'un pôle central.

3.2. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Contexte régional

Le contexte régional des trois dernières décennies est caractérisé par une forte croissance démographique également synonyme d'une profonde transformation territoriale, soit un dynamisme et un développement de la fonction résidentielle. Au regard des données et des tendances actuelles, on constate que la croissance démographique ainsi que le développement de la vocation résidentielle du territoire de la Ville de Carignan sont toujours au rendez-vous.

Carignan

La position géographique de la Ville de Carignan (incluse au territoire de la CMM), l'espace encore disponible à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation, mais également la qualité du cadre de vie qu'elle offre à ses résidents permettent d'anticiper un maintien de cette croissance. À l'automne 2019, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) estimait la population pour l'année 2021 à près de 10 975 résidents. La Ville de Carignan a établi ses propres projections locales en fonction des ententes confirmées avec les promoteurs immobiliers. Ainsi la population de Carignan devrait s'élever à près de 19 278 habitants à l'horizon de 2036, ce qui correspond à une croissance importante de 82 % de la population sur 15 ans.

Croissance de la population Ville de Carignan 2016-2036	
2016	9 588 selon l'ISQ
2021	10 975 selon l'ISQ
2026	12 318 selon les projections de la Ville
2031	15 628 selon les projections de la Ville
2036	19 278 selon les projections de la Ville

Démographie des secteurs

En utilisant la liste électorale qui identifie le nombre d'électeurs dans les différents districts électoraux de Carignan, il est possible d'estimer le poids démographique actuel approximatif des différents secteurs de la Ville. Le tableau suivant rend compte de cette information et nous permet d'apprécier la différence en poids démographique des secteurs de la ville.

Poids démographique des secteurs de la Ville

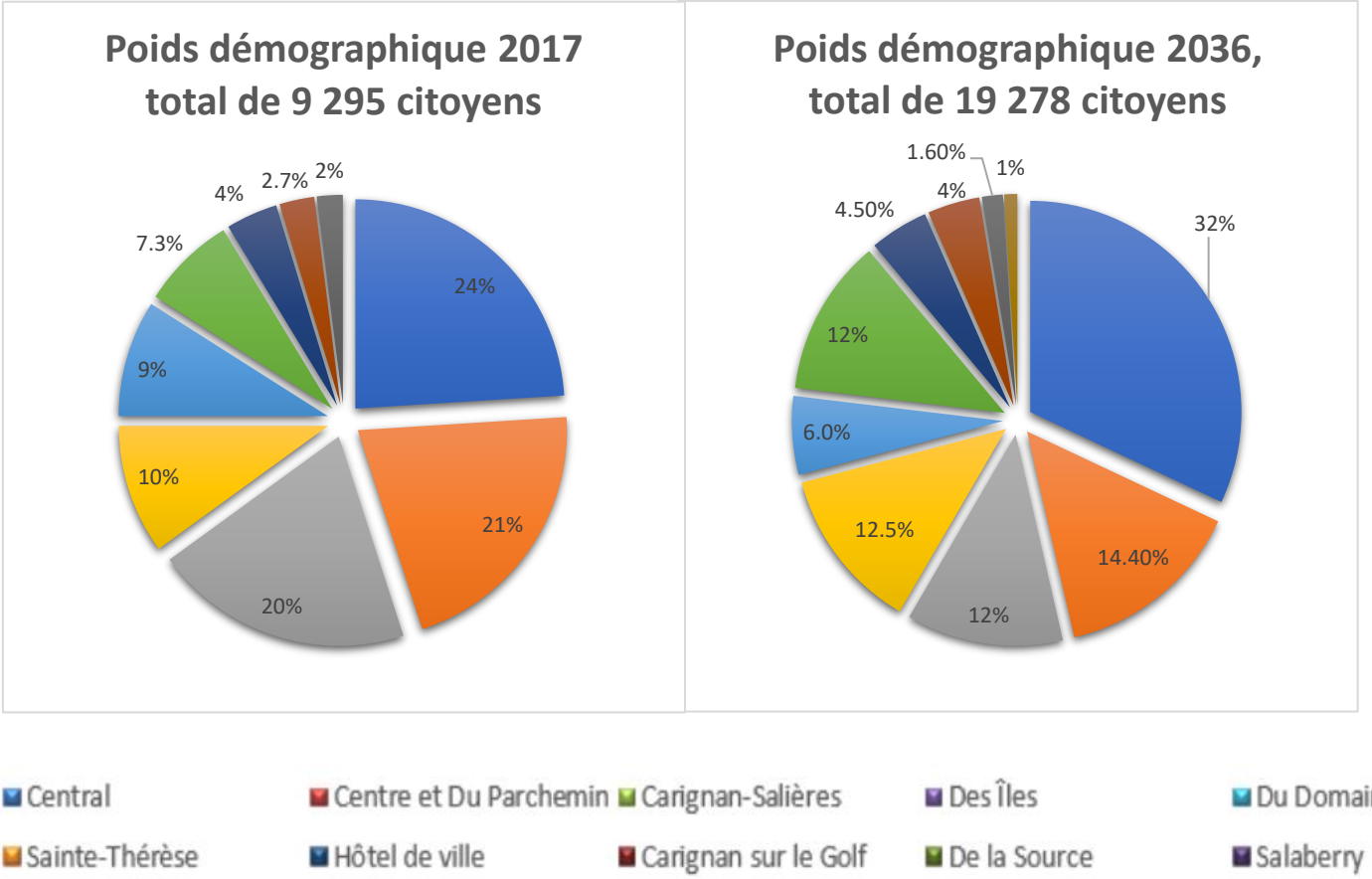

Enjeux du développement

Les caractéristiques territoriales ainsi que les perspectives démographiques soulèvent trois enjeux principaux pour la Ville de Carignan.

1. Changements démographiques des secteurs

Les secteurs évoluent et changent avec le temps au même titre que les besoins des citoyens. L'offre de service doit par le fait même s'adapter à ses usagers et leur réalité, répondre adéquatement aux demandes d'une population vieillissante tout en étant réévaluée fréquemment. À titre d'exemple, nous constatons que la majorité des parcs en place ont été pensés en fonction de répondre aux besoins des enfants de 0 à 12 ans. Ceci convient bien à proximité des écoles primaires, puisque la majorité des résidents qui s'y installent sont des familles avec des enfants d'âge préscolaire ou scolaire. On constate d'ailleurs que c'est généralement une constante dans le temps. Les parcs dans un rayon plus large ou joignables par les pistes cyclables pourraient, quant à eux, s'adresser un peu mieux aux besoins des adolescents.

De plus, d'après la Politique familiale et des aînés, une croissance de 75 % de la population aînée est attendue au cours des prochains dix ans. Souvent, les aînés établis depuis longtemps à Carignan, souhaitent le demeurer. Leur nombre est présentement plus élevé dans le secteur des Îles, mais les secteurs en densification deviennent attrayants par leur offre de logements plus compacts et nécessitant moins d'entretien. Par conséquent, les intérêts de ce groupe d'âge devraient être considérés en priorité dans ces secteurs.

2. Maintien des actifs

La Ville se doit de garder ses parcs à jour une fois ceux-ci terminés. Le maintien des actifs devrait être une pratique privilégiée dans les opérations de la Ville afin que les parcs évoluent adéquatement dans le temps, autant au niveau des installations que de l'aménagement et de la sécurité. Cette pratique ayant été mise en place en 2018, un retard est en voie de rattrapage et sera à maintenir par la suite, pour l'ensemble du réseau de parcs.

3. Diversification de l'offre

Une offre de services diversifiée, de qualité et en quantité suffisante est primordiale dans un contexte de forte croissance démographique. La croissance anticipée constitue certainement une opportunité pour la municipalité de rayonner et d'attirer de nouveaux résidents. Une vision stratégique des parcs, autant par leur emplacement que par leur nature, s'avère essentielle si Carignan veut maintenir son attractivité au regard de la qualité de vie qu'elle offre à ses résidents. Pour encourager l'activité physique, les parcs et espaces verts doivent offrir une plus grande variété d'activités à pratiquer seul ou en groupe. Le sondage a d'ailleurs confirmé un grand intérêt envers une plus grande variété d'activités sportives.

Considérant l'ensemble de cette perspective, mais également l'ambition de la Ville de Carignan de développer activement le secteur central de son territoire, **l'investissement de la municipalité dans ses parcs et espaces verts est certainement justifié**. La quantité suffisante d'espaces publics de qualité, notamment les parcs, joue un rôle important dans le caractère attractif d'un milieu de vie. Les parcs sont un élément de fierté pour les résidents qui en reconnaissent aisément la valeur. Un parc accessible à tous est également une manière de démocratiser l'offre de loisir à l'échelle de la municipalité. Elle favorise, par un environnement attrayant, stimulant, ainsi que par des équipements bien adaptés, la pratique d'activités de loisir variées et à faibles coûts.

3.3. PARCS ET ESPACES VERTS

Ce plan directeur dégage les lignes directrices pour l'aménagement des parcs et espaces verts de la municipalité. Un état des lieux et un diagnostic des sites ont été effectués. Ces informations constituent une base importante pour la prise de décision concernant l'amélioration éventuelle de ces espaces par des aménagements.

Nous tenons à rappeler que par *espaces verts*, nous faisons référence de manière générale à un espace à dominance végétale (pelouse, herbes, arbres), d'origine naturelle ou anthropique, situé dans un environnement urbain[3]. Il ne comporte pas ou très peu d'aménagement, se limitant à du mobilier urbain et/ou des sentiers.

[3] Définition MAMH

Concentration des parcs et des espaces verts

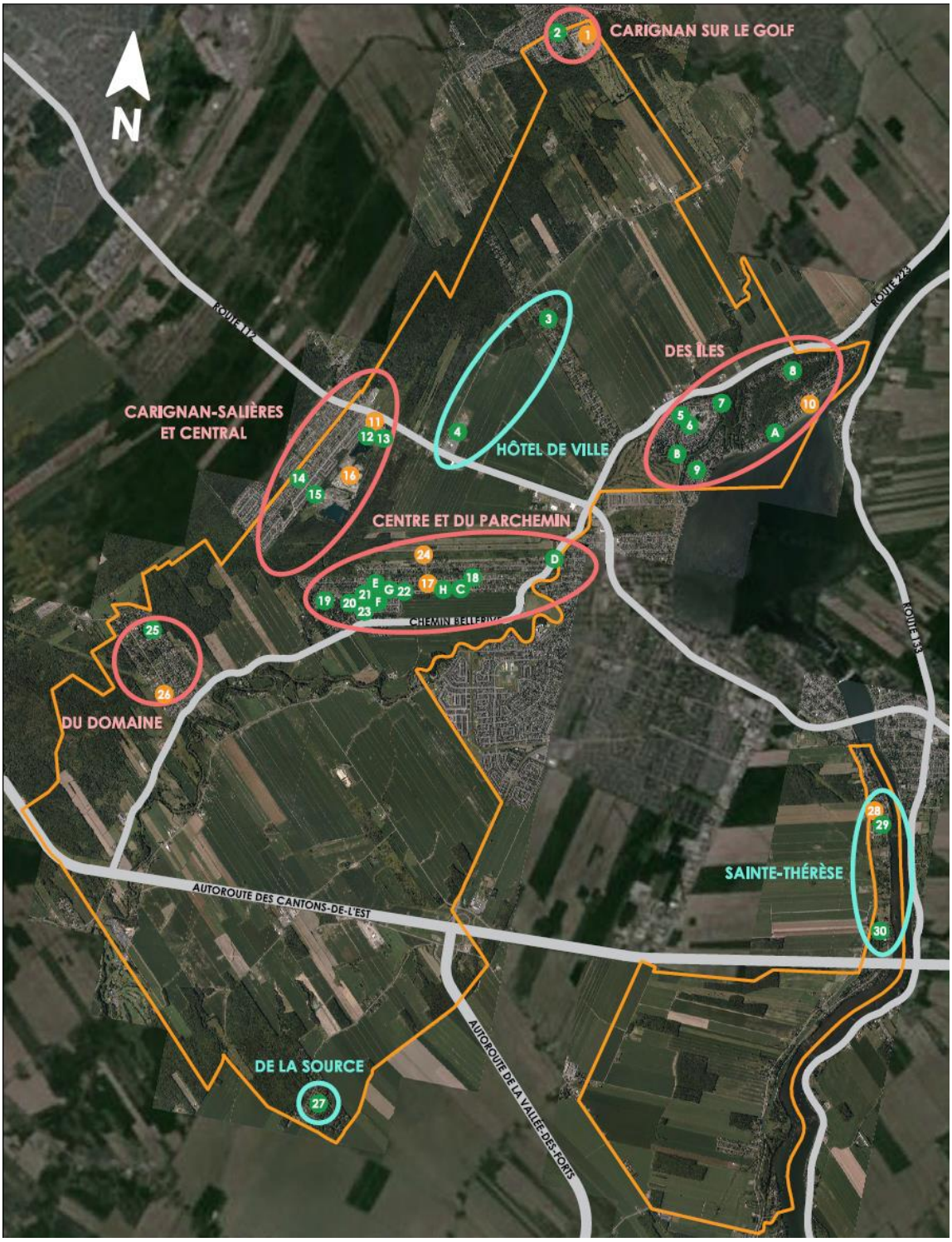

Limites de la ville

1 Parc Riviera
2 Parc du Ruisseau
3 Parc des Vétérans
4 Parc de la Mairie
5 Parc de la Seigneurie des Îles
6 Parc des Chenaux
7 Parc pointe nord de l'Île aux Lièvres
8 Parc Genest
9 Parc Rémy-Nolet
A Halte Belvédère
B Îlot Fontaine de l'Île aux Lièvres
10 Parc des Îles
11 Parc Isaïe-Jacques
12 Parc-école Carignan-Salières
13 Centre multifonctionnel
14 Parc Lareau-Bouthillier
15 Parc Henri-Bisaillon
16 Parc Central
17 Place publique Maison des générations Ginette-Grenier
C Îlot Charlotte-Dubuc
18 Parc Henriette
D Parc Desautels
19 Parc Forget
20 Parc-école du Parchemin
21 Parc du Boisé du Parchemin
E Îlot Jeanne-Richer
22 Parc Étienne-Provost
23 Parc de la Plume-Magique
F Coin Nicolas-Choquet Louis-Fortin
G Îlot Léonard-Tresny
H Îlot Ambroise-Joubert
24 Parc-école nouvelle école
25 Parc du Domaine
26 Parc Jean-Vincent
27 Parc de la Source
28 Parc Sainte-Thérèse
29 Parc Édouard-Harbec
30 Parc des Peupliers

La Ville de Carignan compte 38 parcs et espaces verts récréatifs **actuels** ou **projetés**

Nombre de parcs par secteur vs poids démographique

Secteurs de la Ville	Nb de m² actuels (sans îlot ni halte)	Poids proportionnel (parcs)	Poids démographique 2017	Variation (%)	Nb de m² actuels ET projetés (sans îlot ni halte)	Poids proportionnel 2036 (parcs)	Poids démographique 2036	Variation projetée (%)
Carignan sur le Golf	6 862 m² / 152 940 m²	4%	4%	0%	11 736 m² / 280 964 m²	4%	4%	0%
Hôtel de Ville	**33 097 m²** / 152 940 m²	22%	7.30%	14%	8 097 m² / 280 964 m²	3%	4.50%	2%
Des Îles	**25 273 m²** / 152 940 m²	17%	21%	4%	25 273 m² / 280 964 m²	9%	12.50%	4%
Carignan-Salières	**25 732 m²** / 152 940 m²	17%	20%	3%	25 732 m² / 280 964 m²	9%	12%	3%
Central	0 m² / 152 940 m²	0%	0%	0%	134 000 m² / 280 964 m²	48%	32%	16%
Centre et Du Parchemin	43 364 m² / 152 940 m²	28%	24%	4%	54 279 m² / 280 964 m²	19%	14.40%	5%
Du Domaine	6 191 m² / 152 940 m²	4%	10%	6%	7 141 m² / 280 964 m²	3%	6%	3%
Salaberry	0 m² / 152 940 m²	0%	2%	2%	0 m² / 280 964 m²	0%	1%	1%
De la Source	8 770 m² / 152 940 m²	6%	2.70%	3%	8 770 m² / 280 964 m²	3%	1.60%	2%
Sainte-Thérèse	3 651 m² / 152 940 m²	2%	9%	7%	5 936 m2 / 280 964 m²	2%	12%	10%
Total	152 940 m² / 152 940 m²	100%	100%		280 964 m²/ 280 964 m²	100%	100%	

Le tableau ci-dessus nous informe du nombre de mètres carrés de parcs par secteur[4]. On remarque ainsi que les secteurs **Hôtel de ville, Des Îles, Carignan-Salières** et **Centre et du Parchemin** comptent davantage de m² de parcs que les autres secteurs. Cette inégalité n'est pas forcément inéquitable. Pour poser un regard à ce niveau, il importe de prendre en compte le nombre de personnes prévues en 2036 par secteur. De plus, il est entendu que pour offrir un niveau de service équivalent, il apparaît opportun que les secteurs les plus peuplés disposent d'une plus grande superficie totale de parcs.

[4] Ne comprends pas les îlots de verdure ni les haltes. Ce choix a été effectué afin de favoriser la pose d'un regard sur la quantité d'espace vert qui permet la pratique d'activité récréative à même le site.

Ainsi, lorsqu'on pose un regard à la fois sur le nombre de parcs et le poids démographique de chaque secteur, on constate que les deux secteurs suivants se distinguent positivement : **Hôtel de ville, Centre et du Parchemin** ainsi que **de la Source** (en vert).

On constate que les **secteurs Des Îles, Carignan-Salières, du Domaine et Sainte-Thérèse** (en rouge), comptant parmi les secteurs les plus peuplés de Carignan, ne semblent pas disposer actuellement de leur « juste part » de parcs et d'espaces verts récréatifs.

À l'horizon 2036, le secteur **Centre et du Parchemin** continuera de se distinguer en offrant aux citoyens une quantité supérieure d'espace vert considérant le poids démographique du secteur en raison notamment de la construction de la nouvelle école. Bien qu'un peu en deçà en termes de superficie au niveau des parcs, le secteur **des Îles** se démarque tout de même avec l'acquisition du grand terrain en bordure du Richelieu répondant à un contexte géographique unique destiné à profiter à l'ensemble des citoyens. Le secteur Hôtel de Ville perdra un parc, soit près de 25 000 m^2 d'espace vert.

Un nouveau secteur sera développé, le secteur Central, et de nombreuses habitations y seront construites. Ce secteur deviendra l'un des plus populeux avec près de 32 % du poids démographique de la Ville à l'horizon 2036. Ce secteur accueillera également l'un des plus grands parcs de la Ville. Ce nouveau parc municipal, d'une superficie de 134 000 m^2, regroupera les infrastructures sportives majeures de la municipalité. Même si le secteur Ste-Thérèse accueillera un nouveau parc de secteur de près de 2285 m^2, la croissance en espaces verts sera à planifier de près pour qu'elle évolue proportionnellement avec la densité.

Dans le secteur Carignan-Salières, les aménagements prévus au secteur central ainsi que les 40 000 mètres carrés d'espaces naturels qui seront valorisés permettront d'améliorer la proportion d'espace vert disponible.

Vocation et desserte

Pour apprécier correctement ces résultats, il apparaît opportun de se questionner sur la vocation des espaces verts récréatifs de la municipalité. L'objectif est de bien saisir le rôle de chacun de ces espaces dans la dynamique actuelle du territoire municipal.

Voici les définitions des typologies des parcs considérant le standard généralement reconnu au Québec (AQLP et projet Espaces), ainsi que les caractéristiques de la dynamique territoriale de la Ville de Carignan:

A. Le **parc municipal** est conçu pour répondre aux besoins de tous les citoyens d'une municipalité. C'est un parc d'envergure où le cadre paysager est important. Il est pourvu d'équipements spécialisés et polyvalents.

   Son rayon de desserte peut s'étendre jusqu'à 10 km. Regroupant généralement les équipements les plus importants et/ou ayant un intérêt majeur, ce parc gagne à être mis en réseau avec les autres espaces verts et récréatifs de la municipalité.

B. Le **parc de secteur/de quartier** répond aux besoins récréatifs, sportifs, d'ornementation et de détente de la population d'un quartier spécifique. Il présente des espaces de jeu pour la petite enfance (0-5 ans) et les enfants préados (5-12 ans), ainsi que certains équipements ou zones pouvant servir à plusieurs groupes d'âge, tels que les zones d'éléments naturels, de jeu calme, de rencontre et de sable.

   Son rayon de desserte peut s'étendre jusqu'à 1,5 km. Il est possible de s'y rendre à pied ou par court trajet à vélo. Il doit être accessible facilement depuis des lieux publics comme les écoles, les centres communautaires et les installations sportives.

C. Le **parc-école** est aménagé en partenariat entre une école attenante et une municipalité. Il répond à la fois aux besoins des élèves de l'école et à ceux des résidents du quartier. Le parc-école doit être facilement accessible à pied ou à vélo. En milieu urbain, le rayon de desserte qui lui est associé est de 1,5 km.

D. Le **parc linéaire/riverain** est de taille variable. C'est un parc aux vocations récréatives et de détente. Sa forme est linéaire et il peut border un cours d'eau. Ce parc peut s'intégrer dans un réseau des sentiers récréatifs ou des pistes cyclables. Selon les cas, il peut servir d'axe de mobilité active.

   Considérant le territoire de Carignan, son rayon de desserte est de 1 km.

E. Le **parc de voisinage** répond à des besoins de proximité. Il est pourvu d'équipements permettant le jeu et la détente. Il favorise les rencontres de voisinage et les loisirs non structurés.

   Son rayon de desserte peut s'étendre jusqu'à 800 mètres. Le parc de voisinage devrait être accessible à un environnement plus grand que sa superficie. Il est accessible à distance de marche et il devrait être visible depuis les rues avoisinantes.

F. **La halte** est un lieu aménagé en bordure d'une voie cyclable. Elle permet aux usagers de faire une pause avant de reprendre leur trajet. Aucune norme n'est édictée quant à la superficie des haltes et leur rayon de desserte.

G. L**'îlot de verdure** est de taille variable. Il a comme principales fonctions l'ornementation, la détente et la naturalisation des quartiers. Il peut être un lieu de passage, un boisé naturel ou simplement un espace vert sans mobilier ou aménagement construit. Il ne possède pas de vocation récréative, mais il peut être utilisé de manière informelle comme aire de jeu libre. On y retrouve généralement des aménagements paysagers, des bancs, des paniers à rebuts, des tables à pique-nique, des abris et aires de jeu libre.

Rayons de desserte

La typologie suggérée plus haut met de l'avant la question des rayons de desserte ou d'accessibilité dans un milieu urbain. Est-ce que les parcs sont disposés sur le territoire de façon à bien desservir la population? Le citoyen peut-il se rendre à au moins un des parcs de sa municipalité à pied ou à vélo ? Est-ce qu'il y a des zones non couvertes par le rayon d'accessibilité des parcs ?

Pour évaluer la couverture de desserte de chacun des parcs ou des espaces verts récréatifs de la municipalité, on doit prendre en compte les différentes vocations de ces espaces et leur associer des rayons de desserte spécifiques. Les îlots de verdure ont été exclus de l'analyse compte tenu de leur faible qualité récréative dans leur état actuel (pas d'équipement, pas d'aménagement). Les haltes ont été également exclues considérant leur faible superficie ainsi que leur subordination à la présence du réseau cyclable, les haltes constituant plutôt un point d'entrée audit réseau qu'une destination en soi.

Il est important de noter que l'approche suggérée (rayons de desserte) ne prend pas en compte la distance sur le réseau. Dans ce contexte, on comprend que l'analyse de l'accessibilité au regard des rayons de desserte est appelée à être nuancée en fonction des caractéristiques particulières de la trame urbaine (contraintes spécifiques aux déplacements à pied ou à vélo, niveau d'enclavement de certains secteurs ou quartiers, faible connectivité de la trame de rues, etc.).

Carte des rayons de desserte pour les parcs municipaux — Ville de Carignan

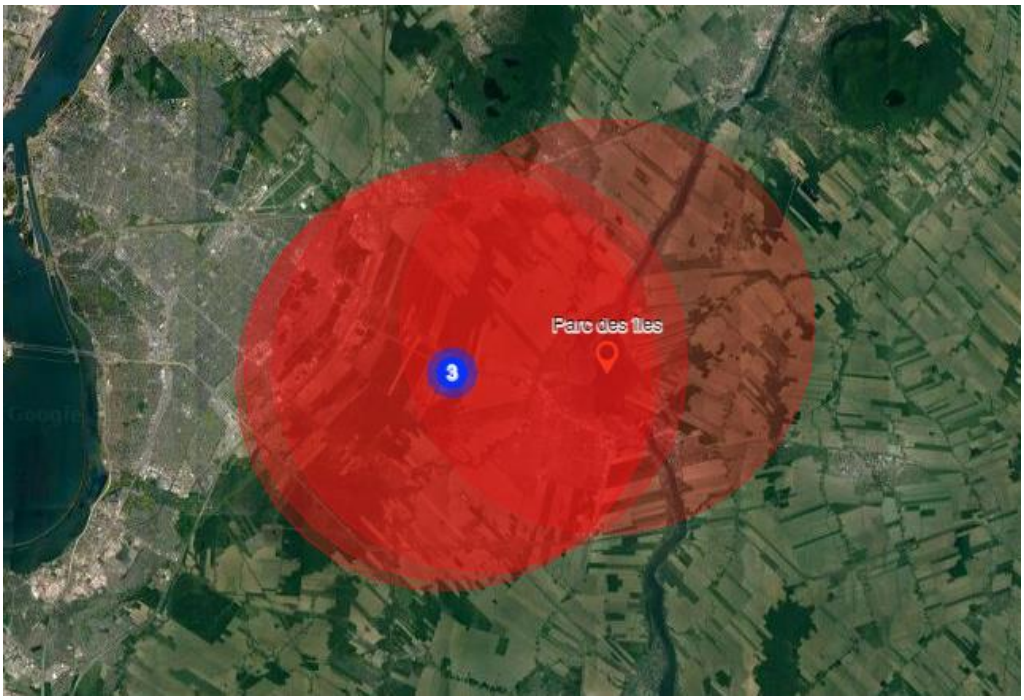

À l'échelle du territoire entier, il est intéressant de poser un regard sur la desserte des équipements d'envergure municipale. Ainsi, lorsqu'on s'attarde à la desserte des parcs municipaux, on constate que les secteurs **de la Source** ainsi que **Sainte-Thérèse** se situent en dehors ou à la frontière de la desserte usuelle (rayon de 10 km) pour ce type de parc. Cette perspective laisse miroiter un **enjeu d'accessibilité globale aux équipements récréatifs d'envergure** pour les résidents de ces secteurs.

Desserte par secteur d'habitation, tout type de parcs confondus

Typologie	Rayon
Parc municipal	10 km
Par école	1,5 km
Parc de secteur	1,5 km
Parc de voisinage	800 m
Parc linéaire	1 km

Carignan sur le Golf

Les rayons de desserte associés aux deux (2) parcs du secteur couvrent la zone en entier.

La desserte globale en parcs et espaces verts récréatifs de ce secteur semble ainsi adéquate.

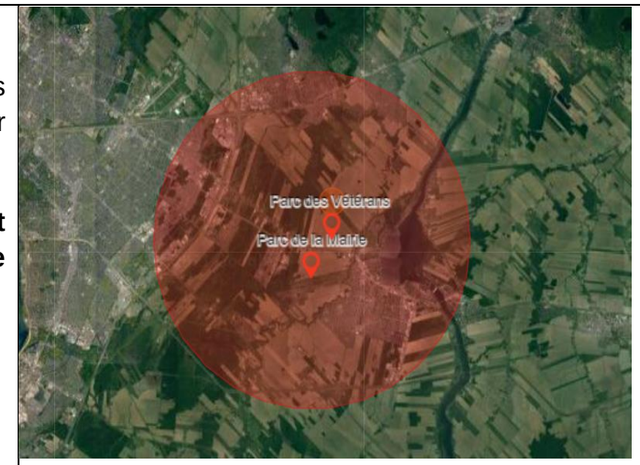

Hôtel de ville

Le rayon de desserte associé au parc des Vétérans ne couvre qu'une partie de ce secteur Le parc de la mairie qui est un parc municipal avec ses terrains de soccer changera d'emplacement. Ainsi, des zones résidentielles non couvertes subsisteront de part et d'autre du parc des Vétérans, en raison de son territoire majoritairement agricole. Pour cette dernière raison, **la desserte actuelle en parcs et espaces verts récréatifs de ce secteur est acceptable.**

Des Îles

La desserte globale en parcs et espaces verts récréatifs de ce secteur est adéquate.

(le fond rouge est le rayon de desserte de 10 km du parc des îles):

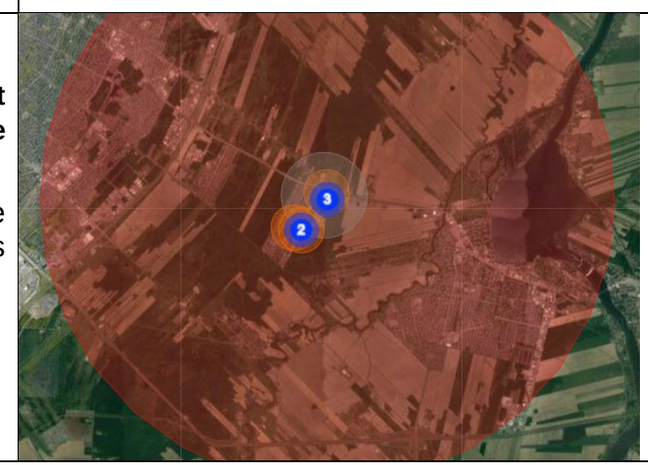

Carignan-Salières

En incluant le parc Isaïe-Jacques prévu, les rayons de desserte associés aux cinq (5) parcs couvrent l'ensemble du territoire. **La desserte est optimale.**

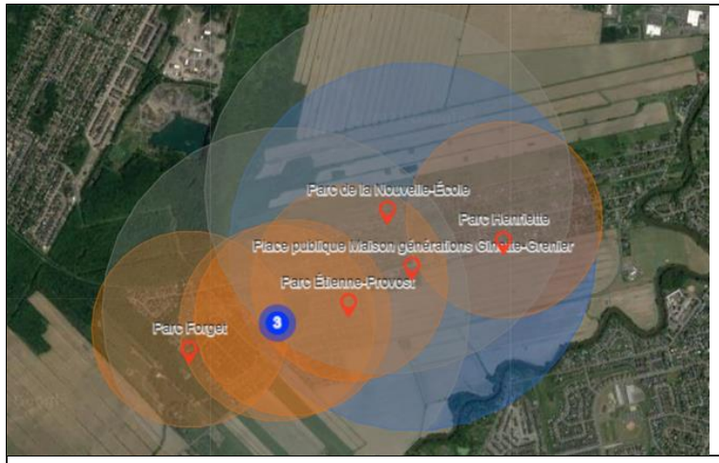

Centre et Du Parchemin

Les rayons de desserte des huit (8) parcs de ces secteurs couvrent entièrement ces secteurs. La localisation des parcs du secteur est compacte. **La desserte de ces secteurs est adéquate.**

Du Domaine

Si on inclut le parc Jean-Vincent anticipé, les rayons de desserte associés aux deux (2) parcs du secteur couvrent le territoire.

La desserte de ce secteur est adéquate.

De la Source

Le rayon de desserte de 800 m du parc du secteur couvre l'intégrité de l'ensemble résidentiel. Toutefois, cette perspective laisse miroiter un **enjeu d'accessibilité globale aux équipements récréatifs d'envergure** pour les résidents de ce secteur.

La desserte de ce secteur est acceptable.

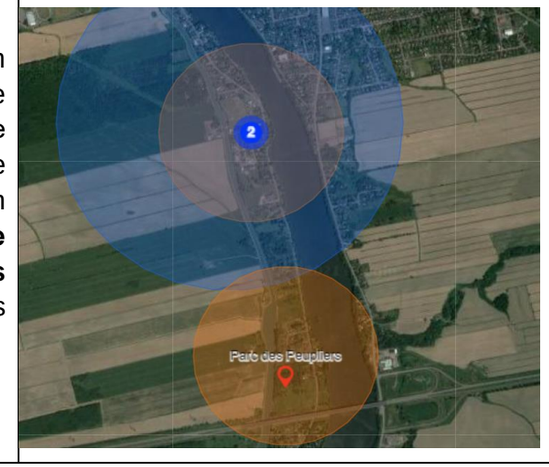

Sainte-Thérèse

Les rayons de desserte associés aux trois (3) parcs du secteur couvrent le secteur. Toutefois, cette perspective laisse miroiter un **enjeu d'accessibilité globale aux équipements récréatifs d'envergure** pour les résidents de ce secteur.

La desserte de ce secteur est adéquate.

Salaberry

Le secteur Salaberry ne comporte aucun parc. L'applicabilité de cette méthode pour évaluer la desserte actuelle en parcs et espaces verts de ce secteur est questionnable considérant que les habitations sont parsemées dans un territoire agricole. Rappelons que le poids démographique estimé pour ce secteur est 2 %.

Synthèse : superficie, vocation, desserte des parcs et espaces verts

TYPE DE PARC ET QUANTITÉ	NORMES	RAYON	PARC ACTUEL ET PROJETÉS*	SUPERFICIE M²	SUPERFICIE PAR TYPE DE PARC
PARC MUNICIPAL (4)	Plus de 50 000 m²	10 km	Centre multifonctionnel Parc des Îles[5] Parc Central* Parc de la Mairie (sera retiré dans quelques années)	10 870 m² 14 171 m² 134 000 m² 25 000 m²	184 041 m² (inclut le 25 000 m² du parc de la Mairie. Superficie retranchée dans le total projeté)
PARC DE SECTEUR (2)	15 000 à 20 000 m²	1,5 km	Parc Sainte-Thérèse* Place publique Maison des générations Ginette-Grenier*	2285 m² 2304 m²	4 589 m²
PARC-ÉCOLE (3)	10 m² par élève Parchemin (cible : 3100 m²) Carignan-Salières (cible : 7000 m²) Nouvelle école (cible : inconnue)	1,5 km	Parc école Le Parchemin Parc-école Carignan-Salières Parc-école nouvelle école	8 420 m² 10 230 m² 7 535 m²	26 185 m²
PARC LINÉAIRE (3)	Variable	1 km	Parc des Chenaux Parc du Ruisseau Pointe nord de l'Île aux Lièvres (sentier seulement)	3 958 m² 6 862 m² 984 m²	11 804 m²
PARC DE VOISINAGE (18)	Moins de 5000 m²	800 m	Parc des Peupliers Parc des Vétérans Parc de la Plume-Magique Parc de la Seigneurie des îles Parc de la Source Parc du Domaine Parc Lareau-Bouthillier Parc Édouard-Harbec Parc Étienne-Provost Parc Forget Parc Genest Parc Henri-Bisaillon Parc Henriette Parc Isaïe-Jacques* Parc Rémy-Nolet Parc Boisé du Parchemin Parc Jean-Vincent*	3 266 m² 8 097 m² 16 600 m² 3 484 m² 8 770 m² 6 191 m² 929 m² 385 m² 2 810 m² 9 685 m² 2 211 m² 3 703 m² 4 243 m² 1 076 m² 465 m² 1 606 m² 950 m²	79 346 m²

[5] Le Parc des Îles est classé dans la catégorie « Parc municipal » en raison de son caractère unique et des aménagements prévus qui en feront un lieu d'intérêt pour l'ensemble de la population Carignanoise.

			Parc Riviera*	4 874 m^2	
Halte (2)	N/A	N/A	Halte Belvédère Parc Desautels	790 m^2 452 m^2	1242 m^2
Îlot (6)	Variable	N/A	Nicolas-Choquet/Louis-Fortin* Charlotte Dubuc* Jeanne-Richer* Léonard-Tresny* Ambroise-Joubert* Fontaine de l'Île aux Lièvres	1 200 m^2 886 m^2 1 029 m^2 1 086 m^2 1 770 m^2 748 m^2	6719 m^2
Total	**Norme :** au moins 25 000 m^2 de parc/1000 habitants Projection en 2026 : 12 318 habitants = 307 950 m^2 d'espace vert et récréatif Projection en 2031 : 15 628 habitants = 390 700 m^2 d'espace vert et récréatif Projection en 2036 : 19 278 habitants = 481 950 m^2 d'espace vert et récréatif			**288 925 m^2** (actuels et projetés, sans parc de la Mairie, car il sera retiré dans quelques années) **160 901 m^2** (actuels + îlots + halte) **152 940 m^2** (actuels sans îlots ni halte)	

Quantité de parcs et d'espaces verts selon les normes

La Ville de Carignan compte 37 parcs et espaces verts actuels ou projetés[6] pour une superficie potentielle totale de **288 925 m^2**.

La **norme nord-américaine usuelle est 25 000 m^2 par 1 000 habitants**. Selon ce ratio, les cibles minimales actuelles pour la Ville de Carignan sont de **274 375 m^2** considérant la population estimée de **10 975 résidents** (ISQ 2021). Toutefois la superficie totale actuelle des parcs incluant les îlots et les haltes est de **160 901 m^2**, atteignant ainsi un ratio de **14 661 m^2** pour 1 000 habitants, ce qui est en deçà de la norme.

Si on considère **uniquement les parcs et espaces verts aménagés** en 2021 (soustraction faite des îlots qui ne présentent, à l'heure actuelle, aucune qualité paysagère ni aménagement pour permettre un usage récréatif), la superficie totale est de **152 940 m^2**, ce qui demeure en **deçà de la cible pour le territoire de Carignan**. Précisons également que les milieux naturels existants, bien qu'ils puissent rajouter une plus-value aux quartiers, n'ont pas été considérés dans la superficie totale puisqu'ils font l'objet d'une

[6] La nomination parc ou espace vert « projeté » est attribuée pour les sites qui ne présentent pas, actuellement, d'aménagements propices à la récréation, la marche, la détente ou la contemplation. La Ville de Carignan est propriétaire de ces sites et leur aménagement est prévu à court ou moyen terme.

évaluation individuelle et pourraient se qualifier ou non pour devenir accessibles à des fins récréatives. Ceux-ci se rajouteront au fur et à mesure, si applicable.

À la lumière des résultats, force est d'admettre que si le développement démographique de la Ville se réalise pour atteindre la population estimée pour 2036, nous accuserons un déficit en matière de terrains sportifs et de parcs de secteur malgré les parcs prévus aujourd'hui. Il est donc nécessaire de bonifier la planification. Pour ce faire, deux options profitables sont disponibles, notamment :

1. La contribution additionnelle d'un 15 % en espace parc par le promoteur, prévue au *Programme particulier d'urbanisme du secteur central*, à laquelle est ajoutée le 10 % déjà prévus dans la règlementation devront être utilisés en espace terrain pour créer de grands parcs dans les nouveaux quartiers;

2. L'acquisition de terrains adjacents aux parcs municipaux existants peut aussi être une option intéressante pour faire évoluer les parcs existants.

Réseau de parcs : accessibilité et connectivité

La mise en réseau invite à réfléchir à l'**accessibilité** autant qu'à la **diversité des équipements, des activités et des ambiances** des différents parcs et des espaces verts de la municipalité. La mise en réseau se veut donc autant au service de la disponibilité et de la cohérence de **l'offre globale** en parcs et espaces verts**,** considérant la **complémentarité** de ce qui est mis en réseau.

La mise en réseau des parcs et espaces verts récréatifs consiste à **identifier, aménager et sécuriser** un parcours privilégié permettant le déplacement efficace et sécuritaire des piétons et des cyclistes entre les différents parcs, espaces verts et aires de service de la municipalité. Un réseau de parcs au parcours bien défini, balisé, éclairé et entretenu constitue un ajout intéressant à l'offre globale d'espace récréatif, encourageant les déplacements actifs au sein de la municipalité.

Avant d'amorcer le chantier de révision du Plan directeur de ses parcs et espaces verts, la Ville de Carignan avait déjà entamé une réflexion au sujet du développement et de la sécurisation de son réseau piétonnier et cyclable. L'analyse qui suit prend appui sur le travail en cours. Elle propose un regard sur l'ensemble du réseau projeté en considérant les parcs et les espaces verts municipaux comme des éléments fondamentaux de la structure de ce réseau.

La carte suivante présente le réseau cyclable actuel et projeté de la Ville de Carignan. Elle permet de constater que le réseau actuel est peu développé. Les voies cyclables existantes sont isolées les unes des autres et présentent une très faible connectivité[7]. Elles ne constituent pas, dans l'état actuel des choses, un réseau de mobilité active efficace et flexible à l'échelle de la municipalité.

[7] Plus l'indice de connectivité est fort, plus le nombre de chemins possibles pour aller d'un endroit à un autre est élevé. Un réseau qui présente une forte connectivité permet donc de faire un choix en faveur de la liaison la plus performante (temps, coût).

Carte du réseau cyclable et piétonnier

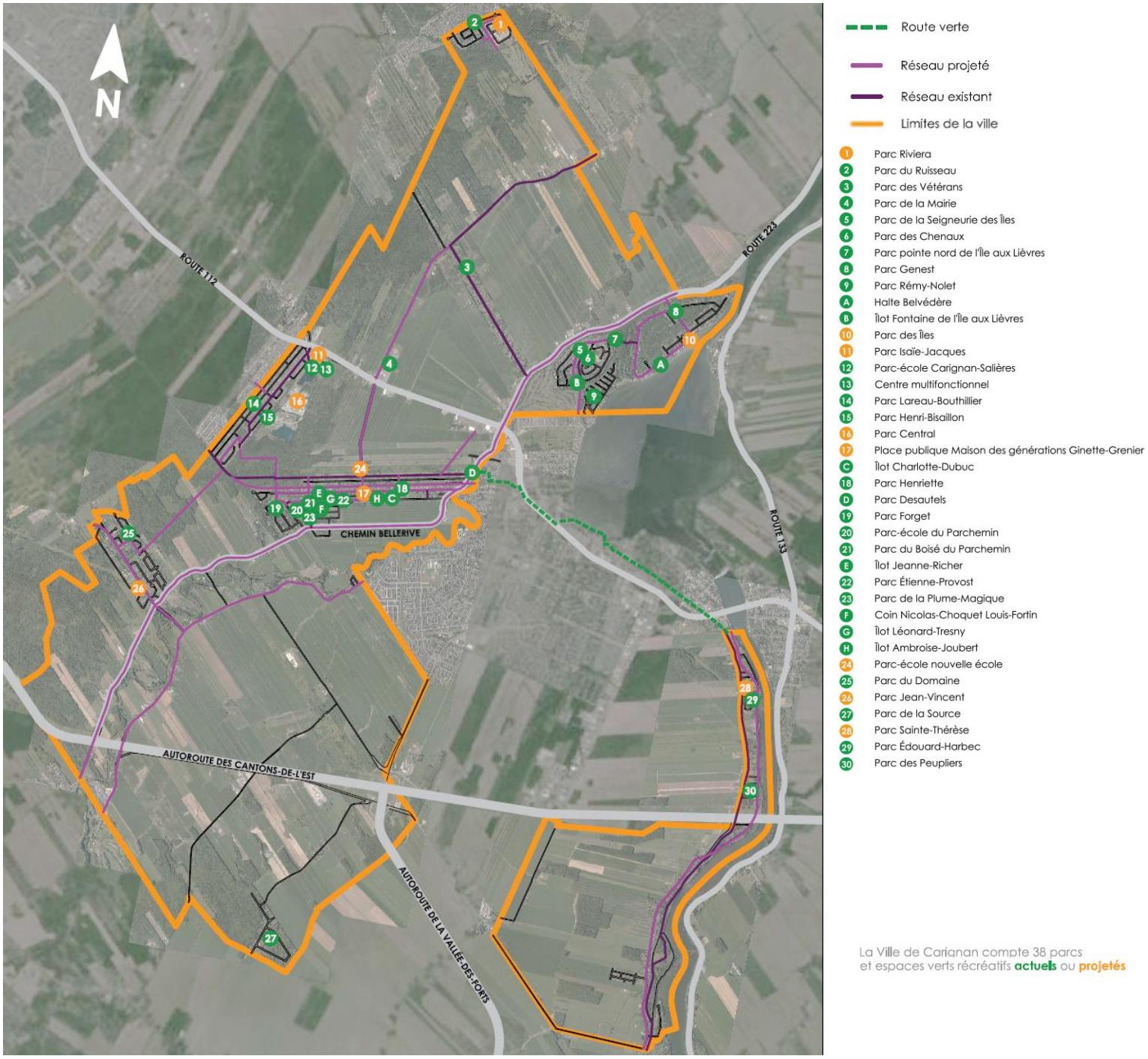

Les ajouts envisagés au réseau améliorent grandement sa connectivité globale, favorisant ainsi les déplacements actifs à l'échelle de la municipalité. Le réseau proposé a donc le potentiel de constituer un véritable réseau de mobilité apte à satisfaire les usages récréatifs, mais également pour les déplacements utilitaires de la population. Ces ajouts au réseau cyclable sont d'autant plus significatifs considérant qu'une

forte proportion des rues de Carignan ne possède pas de trottoirs. L'amélioration du réseau de mobilité active se fait donc à la fois au bénéfice des cyclistes, mais également des piétons.

À noter : le réseau actuel et projeté est composé d'une diversité de type de voies cyclables. Il est possible d'en connaître le détail en consultant la *carte des aménagements cyclables et sentiers multifonctionnels* de la Ville de Carignan en **annexe D** du document.

Considérant les enjeux d'accessibilité par transport actif, de variété de l'offre et de sécurité précédemment avancés, les deux points suivants sont soulevés :

1. **Le réseau actuel et projeté relie la grande majorité des parcs et espaces verts de la municipalité** (voir Plan directeur de mobilité)

   L'amélioration du réseau favorise une accessibilité active et sécuritaire aux parcs de proximité, tout en élargissant l'accès aux autres parcs de la Ville. De plus, le réseau projeté permet de miser sur la particularité des différents sites en termes d'équipement au lieu de favoriser une offre générique qui mise sur l'accès à des équipements similaires d'un parc à l'autre. Enfin, si l'ensemble des voies projetées sont réalisées, seuls les parcs du Ruisseau (2), Rémi-Nolet (9), Lareau-Bouthillier (14) et de la Source (33) ne seront pas inclus au réseau cyclable/piétonnier, comme le démontrent les agrandissements suivants.

Parc du Ruisseau (2) **Parc Rémi-Nolet (9)**

Limite de la ville Réseau existant Réseau projeté

Parc Lareau-Bouthillier (14) **Parc de la Source (27)**

Limite de la Ville Réseau existant Réseau projeté

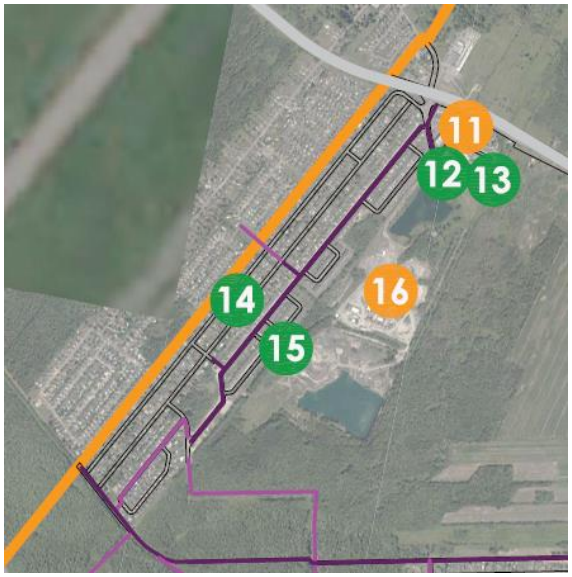

2. **Tous les secteurs résidentiels ne sont pas rejoints par le réseau cyclable actuel ni projeté.** Bien que le réseau projeté améliore grandement la connectivité et, corolairement, la fonctionnalité du réseau actuel, certains secteurs demeurent en marge du réseau piétonnier/cyclable car ils sont isolés et difficilement rejoignables. C'est le cas du secteur de la Source[8] situé au sud du territoire et du secteur Carignan sur le Golf[9] situé au nord du territoire. Cette situation contribue à l'isolement de ces secteurs déjà particulièrement excentrés.

   Le secteur Sainte-Thérèse, pour sa part, n'est pas aussi isolé qu'il y paraît puisque le passage de la route verte assure un lien cyclable par la ville de Chambly entre ce secteur et le parc Desautels (20) du secteur Centre et du Parchemin. Le réseau cyclable projeté ne rejoint pas le secteur de la Source, enclavé dans des terres agricoles entre deux autoroutes.

[8] Parc de la Source (33)

[9] Parc Riviera (1) et parc du Ruisseau (2)

3.4. CONSULTATION DES CITOYENS

Sondage sur les parcs et espaces verts

En décembre 2020 et janvier 2021, les citoyens de Carignan ont été invités à participer à un sondage en ligne visant à connaître les impressions de la population au sujet des parcs et espaces verts publics de la ville de Carignan. Les citoyens ont été sondés sur leur **appréciation générale et esthétique** des parcs et des espaces verts municipaux, sur leur **impression quant aux commodités et au confort** de ces lieux, sur le **caractère adéquat** de leur aménagement et des équipements pour les besoins **sportifs**, de **détente** et de **rencontre** (socialisation/vie collective) ainsi que sur certaines de leurs habitudes en tant qu'usagers. On peut retrouver un récapitulatif plus exhaustif à l'annexe B.

À la lumière des résultats, on comprend que les parcs de la ville gagneraient à être améliorés pour l'ensemble des éléments sondés puisque de manière récurrente, une proportion significative d'usagers se considère moyennement ou peu satisfait (notes de 3 ou moins). Les commentaires sont également explicites en ce qui concerne le désir de nature, de grands espaces, de sentiers pour la marche, d'activités ludiques et de détentes, ce qui est adressé dans la politique de valorisation des espaces verts. Les usagers soulèvent également une certaine inégalité de la qualité des parcs selon les secteurs. L'entretien semble également être un enjeu significatif. Par conséquent, la Ville gagnerait à poursuivre, voir bonifier, la politique de maintien des actifs débutée en 2017 pour rattraper le retard et éventuellement faire évoluer son réseau de parcs d'un même pas.

Ce Plan directeur des parcs et espaces verts s'appliquera à proposer des interventions et émettre des recommandations qui prennent en compte les informations et les avis des citoyens récoltés dans le cadre de cet exercice de consultation.

Voici quelques idées de bonification basées sur les bonnes pratiques et tendances actuelles et novatrices retrouvées à l'annexe A :

- Ajouter des fontaines à boire dans tous les parcs où c'est possible;
- Ajouter du mobilier urbain pour la détente, les familles et la population vieillissante;
- Ajouter des supports à vélo;
- Ajouter de l'éclairage pour les sentiers et pour les modules de jeux;
- Porter une attention particulière à la plantation pouvant procurer de l'ombrage et apporter des solutions à court terme comme des toiles;
- Déneiger les sentiers en hiver;
- Planifier les activités et sports plus bruyants dans un parc municipal se situant dans un quartier moins résidentiel.

4. RÉFLEXION SUR LES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE MUNICIPAL

La démarche du plan directeur fut l'occasion pour la Ville de poser un regard sur la disponibilité et la variété de l'offre des équipements de loisir à l'échelle de son territoire. Soucieuse d'offrir à la population de Carignan des parcs et espaces verts de qualité et en nombre suffisant, le comité aviseur s'est penché sur les équipements qui, en fonction de la croissance de la population et des tendances actuelles, gagneraient à être ajoutés à l'offre globale.

L'acquisition par la Ville d'un terrain de grande superficie dans le secteur Central pourrait permettre d'y aménager un **parc municipal** qui, rappelons-le, est un parc d'envergure qui regroupe des équipements d'importance.

La vision de ce futur parc municipal est celle d'un important pôle de plateaux sportifs. Ce nouveau parc répondra à la fois aux besoins des citoyens de la Ville, et à ceux des associations sportives actives sur le territoire. Un parc de cette envergure favorisera la pratique de différents sports en pratique libre ou organisée, de manière récréative ou compétitive. Ce parc sera également propice à la création de rassemblements sportifs intermunicipaux comme des tournois et compétitions de tout genre.

Dépendant des sommes disponibles pour la réalisation de ce projet d'envergure, l'aménagement de ce nouveau parc pourra inclure des terrains extérieurs ou intérieurs et même, éventuellement, un complexe sportif intérieur (terrains synthétiques, gymnases, salle de conditionnement physique, piste d'athlétisme, etc.).

Les équipements qui y seront aménagés viendront combler une partie importante des besoins ciblés par le comité aviseur pour l'ensemble de la municipalité en temps et lieu.

En outre, les équipements suivants pourraient être considérés dans un horizon de 5 à 10 ans.

- Deux (2) terrains de soccer à 11 joueurs[10];
- Deux (2) terrains de baseball;
- Un (1) terrain de volleyball;
- Des courts de tennis (avec possibilité d'y pratiquer également le pickleball);
- Un (1) parc à chiens;
- Une (1) butte à glisser;
- Des modules de jeux pour enfants et/ou des jeux d'eau;
- Des terrains de pétanque et/ou de shuffleboard;
- Un (1) bâtiment de service avec salle polyvalente.

[10] Terrains de soccer polyvalents pouvant être divisés en deux (2) terrains de soccer à 7 joueurs.

5. PRINCIPES DIRECTEURS, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

5.1. Principes directeurs

Les membres du comité consultatif ont identifié quatre principes directeurs sur lesquels seront priorisées les différentes actions :

1. Parc pour tous;
2. Santé individuelle et collective;
3. Identité et fierté;
4. Sécurité.

5.2. Orientations et objectifs

Suite à l'analyse spécifique de la Ville de Carignan, la consultation publique auprès de la population et l'expertise de LSM, cinq orientations d'où découlent des objectifs concrets ont été ciblées et guideront la prise de décision pour l'aménagement des parcs et espaces verts de la municipalité :

Orientation 1 : Prévoir le financement nécessaire pour bonifier le réseau de parcs

Objectif 1.1 : Poursuivre le maintien des actifs et lorsque possible le bonifier pour rattraper le retard et faire évoluer son réseau de parc d'un même pas;

Objectif 1.2 : Favoriser la création de grands parcs dans les nouveaux quartiers en utilisant les contributions pour espace parc en terrain;

Objectif 1.3 : Dans les quartiers existants, saisir toute opportunité d'achat de terrains adjacents aux parcs municipaux existants pour les agrandir.

Orientation 2 : **Offrir à l'ensemble de sa population une diversité de parcs et d'espaces verts récréatifs aptes à répondre à une palette élargie de besoins**

Objectif 2.1 : Favoriser la mise en place d'équipements et d'aménagements intéressants pour le groupe des adolescents;

Objectif 2.2 : Favoriser la mise en place d'équipements et d'aménagements intéressants pour le groupe des aînés;

Objectif 2.3 : Évaluer l'intégration et l'emplacement de modules plus spécifiques comme des jeux d'eau et le WIFI;

Objectif 2.4 : Augmenter l'offre d'équipements de manière à optimiser la pratique d'activités sportives;

Objectif 2.5 : Favoriser l'agrandissement et l'établissement de grands parcs diversifiés plutôt que la multiplication de petits parcs semblables;

Objectif 2.6 : Rendre les milieux naturels municipaux accessibles pour la marche et la contemplation en concordance avec le Plan de gestion des milieux naturels de conservation prioritaire.

Orientation 3 : Favoriser la vie collective et communautaire dans les parcs et espaces verts

Objectif 3.1 : Améliorer le confort des usagers pour encourager les activités de détente et de socialisation par le biais d'aménagement et d'équipements de qualité (mobilier, fontaine pour boire, table de pique-nique, abris couverts, ombrage végétal);

Objectif 3.2 : Dynamiser les espaces communs en offrant une programmation récréative organisée et libre.

Orientation 4 : Mettre en valeur les potentiels singuliers et la valeur paysagère de ses parcs et de ses espaces naturels

Objectif 4.1 : Créer des aménagements paysagers en harmonie avec l'environnement existant;

Objectif 4.2 : Encourager la découverte des parcs et espaces verts en y offrant des activités uniques et d'intérêt;

Objectif 4.3 : Prévoir la plantation et le suivi nécessaire d'arbres de calibre pour qu'ils procurent l'ombre souhaitée rapidement;

Objectif 4.4 : Prévoir la plantation d'arbustes et de vivaces pour encourager la diversité.

Orientation 5 : Offrir à la population des parcs et espaces verts récréatifs attrayants et accessibles

Objectif 5.1 : Établir une cédule des parcs pour que chaque parc soit revu périodiquement;

Objectif 5.2 : Planifier des améliorations mineures déployées simultanément aux parcs applicables;

Objectif 5.3 : Favoriser un accès sécuritaire aux parcs à pied et à vélo par l'entremise de divers outils tels affichage, clôture en bordure de rue, traverses piétonnières et supports à vélos selon le cas;

Objectif 5.4 : Prévoir des sentiers pavés, reliant les diverses installations à la rue pour une meilleure accessibilité universelle et le déneigement l'hiver;

Objectif 5.5 : Installer l'éclairage adéquat pour les déplacements sécuritaires en tout temps.

Orientation 6 : Prévoir un pôle majeur de terrains sportifs et récréatifs d'envergure municipale et supramunicipale

Objectif 6.1 : Intégrer les besoins en termes de plateaux sportifs dans le plan final du secteur Central;

Objectif 6.2 : Positionner les plateaux en harmonie avec le reste du secteur de façon à favoriser les évènements d'envergures, les usagers du transport actif et une circulation fluide;

Objectif 6.3 : Établir des ententes d'occupation avec les organismes sportifs de Carignan et des villes voisines.

BIBLIOGRAPHIE

ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC. (2017). « Des parcs pour tous - Cadre de référence des parcs et autresespacespublics ».[Enligne]http://www.projetespaces.ca/uploads/ProjetEspaces_CadreRef_DesParcsPourTousFinale.pdf(site consulté le 16 mars 2020).

ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC. (2015). « Projet Espaces ».[En ligne] http://www.projetespaces.ca

ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC. (2015). « Projet Espaces – Savoir faire *Optimiser l'expérience "famille" ». [En ligne] http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id =139(site consulté le 16 mars 2020).

ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC. (2015). « Projet Espaces – Savoir penser famille dans l'aménagement des parcs ». [En ligne] http://www.projetespaces.ca/fiches_details. asp?id=110 (site consulté le 16 mars 2020).

CHARTIER, Daniel (titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'imaginaire du Nord, de l'hiver et de l'Arctique – UQAM), en entretien avec *Le Devoir*, cité dans Émilie Laperrière. (2016). *Avenues.ca*. [En ligne] http://avenues.ca/decouvrir/ apprivoiser-lhiver-villes-urbanisme-design-urbain/ (site consulté le 16 mars 2020).

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE. (2012). « Construire ensemble des aménagements favorables à la santé ». [En ligne] http://extranet.santemonteregie. qc.ca/userfiles/file/sante-publique/sante-environnementale/FICHE-THEMATIQUE-Construire-ensemble-amenagements-favorables-sante.pdf (site consulté le 16 mars 2020).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). « Loi sur le développement durable » [En ligne] http:// legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/d-8.1.1 /(site consulté le 18 juin 2021).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2019) « Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036 ». [En ligne] https://www. stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index. Html (site consulté le 18 juin 2021).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2019). « Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041 ». [En ligne] https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques /population-demographie/perspectives/population/pop_5_ans_mrc_ed19.htm (site consulté le 18 juin 2021).

LAPERRIÈRE, Émilie. (2016). « Urbanisme et design urbain : apprivoiser l'hiver » *Avenues.ca*. [En ligne] http://avenues.ca/decouvrir apprivoiser-lhiver-villes-urbanisme-design-urbain/ (site consulté le 16 mars 2020).

MIAUX, Sylvie et Romain ROULT. (2016). *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme*. *Perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires.* Presses de l'Université du Québec. Coll. Temps libre et culture. 346 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH). (2010). « Vision stratégique ». [En ligne] https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/(site consulté le 18 juin 2021).

SOUBRIER, Robert. (2000). *Planification aménagement et loisir*. Presses de l'Université du Québec. Coll. Temps libre et culture. 2e édition. 520 p.

VILLE DE CARIGNAN. (2021). « Politique de développement durable». [En ligne] https://www.carignan.quebec/wp-content/uploads/2021/01/booklet-v10.pdf (site consulté le 18 juin 2021).

VILLE DE CARIGNAN. (2020). « Plan particulier d'urbanisme du secteur central». [En ligne] https://www.carignan.quebec/ma-ville/plans-et-rapports/programme-particulier-durbanisme/ (site consulté le 18 juin 2021).

VILLE DE CARIGNAN. (2017). « Carignanois en plaine nature ». [En ligne] https://www.villedecarignan.org/sites/24495/actualites/5003_1_GUIDE_CARIGNAN_BasseReso.pdf (site consulté le 18 juin 2021).

VILLE DE CARIGNAN. (2017). « Plan directeur de conservation et de protection des milieux ». [En ligne] https://www.carignan.quebec/ma-ville/plans-et-rapports/plan-de-conservation-des-milieux-naturels/(site consulté le 18 juin 2021).

VILLE DE CARIGNAN. (2013). « Plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre ». [En ligne] https://www.carignan.quebec/ma-ville/plans-et-rapports/plan-dactions-contre-les-ges/ (site consulté le 18 juin 2021).

VILLE DE CARIGNAN. (2016). « Plan d'urbanisme ». [En ligne] https://www.carignan.quebec/ma-ville/plans-et-rapports/plan-et-reglements-durbanisme/ (site consulté le 18 juin 2021).

VILLE DE CARIGNAN. (2016). « Politique de gestion de la circulation ». [En ligne] https:// https:// www.carignan.quebec/ma-ville/plans-et-rapports/politique/ (site consulté le 18 juin 2021).

VILLE DE CARIGNAN. (2011). « Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Carignan ».

ANNEXE A – BONNES PRATIQUES, TENDANCES ACTUELLES ET NOVATRICES

La révision du plan directeur des parcs et espaces verts s'inspire des meilleures pratiques en prenant acte des tendances actuelles à ce sujet. En termes de **bonnes pratiques actuelles**, les éléments suivants font notamment figure d'incontournables.

Un parc pour les citoyens de tous âges

Bien que les différents âges et stades de la vie soient un facteur important en ce qui concerne le choix des activités de loisir, il est aujourd'hui convenu qu'un parc doit être pensé pour plaire et **convenir aux besoins d'une large variété d'usagers**. Dans cet esprit, il est important d'y proposer une variété d'activités sportives, culturelles, mais également de détente.

L'organisation spatiale du parc doit aussi être établie avec un souci de flexibilité et de **polyvalence de certains espaces** de manière à répondre à des besoins ponctuels, spontanés ou encore insoupçonnés. Ces espaces répondent à un autre besoin que les espaces structurés qui comportent de l'équipement spécialisé et qui orientent fortement l'usager dans son utilisation des lieux.

La question de l'**accès physique aux équipements et aux lieux d'activités** s'impose également afin d'assurer l'accès au plus grand nombre d'usagers, peu importe l'âge et la condition physique. Le principe d'accessibilité est pensé de manière à favoriser l'utilisation des lieux et des équipements par tous, et non de mettre en place des équipements spécifiques pour les personnes atteintes d'un déficit moteur ou autre. Il est recommandé d'assurer l'accessibilité complète d'un parc et, par conséquent, de ne pas disperser des interventions à la carte dans l'ensemble du réseau de parcs.

Le sentiment de sécurité comme base de l'attractivité

Des parcs **bien éclairés** en soirée**, bien déneigés** en hiver et **visibles par le voisinage** contribuent au sentiment de sécurité ressenti par les usagers. Se sentir en sécurité est un facteur important qui joue sur l'achalandage des espaces publics, mais également sur l'expérience positive des citoyens qui les fréquentent. **Le sentiment de sécurité est fortement influencé par l'aménagement**. Ainsi la signalisation, la visibilité et l'entretien des lieux sont tous des éléments qui, combinés à la présence d'autres usagers, favorisent ce sentiment.

Il est également important de rappeler que la municipalité a la responsabilité de voir à la sécurité de ses espaces publics et qu'elle doit prendre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour éviter les situations qui peuvent provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel aux différents usagers.

Penser l'aménagement en fonction des quatre (4) saisons

Saison morte, saison froide, temps mort, froid polaire… bien que se plaindre de l'hiver puisse être considéré comme un trait culturel bien de chez nous, il semble que les mentalités soient en train de changer. Ainsi, au lieu de pester contre l'hiver, nous sommes davantage à nous demander « ce que l'on peut faire de bien avec »[11]. Ce changement en ce qui concerne notre relation avec l'hiver, fait de plus en plus partie de la démarche de réflexion en aménagement.

L'attractivité des espaces publics hivernaux serait en grande partie dépendante du confort et de la sécurité des lieux. Ces deux éléments sont cruciaux pour l'expérience positive des usagers. Cette attractivité sera d'autant plus servie si les aménagements ont une valeur esthétique ajoutée en hiver et que l'offre d'activités était adaptée et mise en réseau.

Au-delà des activités typiquement hivernales qui peuvent être introduites à la programmation des différents parcs et espaces verts de la municipalité, il est possible **d'offrir, en hiver, un environnement propice à la détente, aux promenades et à la beauté de l'hiver**.

La création de cet environnement attractif passe par un choix de **végétaux adaptés, un éclairage adéquat et un entretien approprié** (déneigement). Il est également important de souligner l'intérêt des espaces publics adaptés à l'hiver en regard d'un **mode de vie sain et actif sur quatre saisons**.

Des suggestions d'activités pour l'animation des parcs et espaces verts en toutes saisons sont présentées en **annexe B**.

---

[11] Le Devoir, Daniel Chartier, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'imaginaire du Nord, de l'hiver et de l'Arctique de l'UQAM cité dans *Avenues.ca.* En ligne. http://avenues.ca/decouvrir/ apprivoiser — lhiver-villes-urbanisme-design-urbain/

Développer une signature visuelle identitaire

Le design contribue à **l'esthétisme, à l'originalité et à la fonctionnalité** d'un lieu. Ces éléments sont tous à prendre en compte lorsqu'il s'agit d'aménager des espaces attractifs et harmonieux. En plus de contribuer au succès des sites aménagés, les efforts de design peuvent contribuer à mettre en valeur **l'identité collective et la dimension culturelle** des lieux aménagés. Il a été largement démontré que les efforts d'embellissement des espaces publics participent au sentiment d'**appartenance et de fierté** des citoyens et qu'ils ont une incidence positive sur le maintien de la propreté et la réduction des actes de vandalisme.

Le développement d'une signature visuelle cohérente bien ancrée à l'identité locale et régionale peut être renforcé par la contribution d'artistes locaux ou régionaux.

Mettre les parcs et les espaces verts en réseau

La mise en réseau des parcs et espaces verts relève d'une stratégie qui vise à optimiser l'offre globale en parcs et espaces verts de manière à satisfaire l'ensemble des besoins en misant sur la singularité et la complémentarité des espaces. Dans cette perspective, il est souhaitable que les parcs de la municipalité se différencient les uns des autres (équipements, ambiances, végétation, organisation, animation, etc.) de manière à favoriser l'envie pour les usagers d'en fréquenter plus d'un. En outre, la capacité des parcs à

être complémentaires est dépendante de leur grande accessibilité et de leur mise en relation. Cette stratégie est d'autant plus pertinente lorsque ces espaces possèdent des vocations et des équipements différents.

L'effort de mise en réseau est orienté vers les modes de déplacement actif, entendu que les modes de déplacement motorisé sont généralement bien servis par le réseau de rues existant. Il s'agira ainsi d'identifier, d'aménager et de sécuriser un parcours privilégié qui permettra le déplacement efficace et sécuritaire des piétons et des cyclistes entre les différentes aires de services.

La mise en réseau des parcs et des espaces verts contribue donc à favoriser un mode de vie sain et actif auprès de la population, notamment celle des aînés dont la mobilité est plus fragile. Le désir de favoriser de tels aménagements est porté depuis plusieurs années par des institutions telles que la Direction de la santé publique et de nombreuses organisations vouées à l'aménagement durable et viable des milieux urbains.

Utilisation des infrastructures de loisir et de sport — tendances par groupes d'usagers

L'approche par groupes d'âge a pour but d'assurer que l'aménagement proposé convient à un large éventail d'usagers. Même si la détermination des groupes d'âge revêt un caractère arbitraire, il est important de reconnaître et de prendre en compte certains intérêts et certains besoins attribuables aux différents stades de la vie. Les classifications usuelles sont les suivantes : petite enfance (0-5 ans), enfants (5-12 ans), préadolescents et adolescents (12-18 ans), jeunes adultes (18-35 ans), adultes (35-65 ans), aînés troisième âge (65-80 ans) et aînés quatrième âge (80 ans et plus).

GROUPES D'ÂGE	BESOINS ET INTÉRÊTS	EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS ET DE SERVICES (proposés selon les besoins et intérêts qui ressortent dans le milieu)
PETITE ENFANCE 0-5 ANS	· Besoins de découverte, de sécurité, de mouvement et de manipulation · Besoins de développer des habiletés motrices de base · Apprentissage de la vie avec les autres · Le jeu comme activité prédominante, petits défis à relever · Curiosité · Stimulation des sens	· Zones : accueil, création, jeu calme et rencontres, jeu symbolique et dramatique, sable et eau, jardin et milieux naturels · Selon le type de parc, ces zones pourraient offrir : - aires et structures de jeu variées pour ramper, sauter, grimper, glisser, courir, rouler, marcher et se tenir en équilibre, se hisser, manipuler des matériaux, etc. - pataugeoire (ou jeux d'eau); - aire de sable; - coffres à jouets communautaires; - sentiers; - espaces verts (dégagés ou boisés) bien entretenus; - aire de glissade hivernale et patinoire.
ENFANTS 5-12 ANS	· Besoins de développer des habiletés motrices de base et des compétences · Besoins de développer les habiletés sociales et intellectuelles · Capacité de s'engager dans des jeux collectifs et organisés · Besoins de défis · Curiosité	· Zones : accueil, création, jeu calme et rencontres, jeu symbolique et dramatique, sable et eau, jardin et milieux naturels · Selon le type de parc, ces zones pourraient offrir : - aires et structures de jeu variées pour grimper, glisser, courir, sauter, rouler, marcher et se tenir en équilibre, se hisser, manipuler des matériaux, etc. - piscine (ou jeux d'eau); - plaine de jeu libre; - terrain multisports; - terrains de sports spécialisés (sports de balle ou de ballon); - coffres à jouets communautaires; - sentiers; - aire de rassemblement; - piste cyclable; - espaces verts (dégagés ou boisés) bien entretenus; - aire de glissade hivernale et patinoire.
PRÉADOS ET ADOS* 12-18 ANS	· Besoin de se retrouver entre eux (besoin d'identification à un groupe) · Importance des pairs et de la famille · Besoin de défis · Besoin de valorisation, de se sentir impliqués et utiles · Quête de liberté · Diversification des intérêts · Branchés sur les nouvelles tendances · Sortir entre amis ***Note : Les besoins des filles et des garçons peuvent être différents dans ce groupe d'âge.***	· Terrain multisports · Terrains de sports spécialisés (sports de balle ou de ballon, planche à roulettes, sports de glace) · Circuits actifs et de défis · Espace de socialisation · Accès wi-fi · Possibilités de branchement des appareils diffusant de la musique · Piste cyclable · Sentiers · Patinoire · Espaces verts (dégagés ou boisés) bien entretenus · Scène ou endroit pour les représentations et évènements culturels (spectacles, expositions, festivals...) · Rôles utiles : animation, accompagnement de plus jeunes, surveillance, etc.

JEUNES ADULTES 18-35 ANS	· Développement de spécialités · Esprit de groupe · Défis extrêmes · Responsabilisation · Intérêt pour la nature · et l'environnement · Sortir en famille ou entre amis · Branchés sur les nouvelles tendances	· Espaces verts (dégagés ou boisés) bien entretenus · Terrains de sports spécialisés (sports de balle ou · de ballon, aire de skateboard, hockey) · Espace de socialisation et aire de pique-nique · Accès wi-fi · Possibilités de branchement des appareils diffusant de la musique · Piste cyclable · Possibilités d'organisation d'activités : spectacles, musique, grands jeux, etc. · Possibilités d'accompagnement de plus jeunes (ados, enfants) dans des activités · Scène ou endroit pour les représentations et évènements culturels (spectacles, expositions, festivals...)
ADULTES 35-65 ANS	· Besoin d'être en forme · Besoin de calme, de pauses · Intérêt pour la nature et l'environnement · Interactions avec les autres groupes d'âge · Sortir en famille ou entre amis	· Endroits pour s'entraîner · Sentiers ou pistes pour marche, jogging, cross-country, ski de fond, raquette, patinage, etc. · Circuit de mise en forme · Endroits calmes pour méditer, relaxer, faire du yoga ou du tai-chi · Espaces verts (dégagés ou boisés) bien entretenus · Possibilités d'activités de nature : photographie d'animaux, ornithologie, etc. · Piste cyclable · Espace de socialisation et aire de pique-nique · Accès wi-fi · Lieux pour fêtes (de famille, de groupes sociaux, populaires) · Scène ou endroit pour les représentations et évènements culturels (spectacles, expositions, festivals...)
AÎNÉS TROISIÈME ÂGE** 65-80 ANS	· Besoin de socialiser et de se retrouver entre eux · Besoin d'être actifs et de se maintenir en santé (pour conserver leur autonomie et leur qualité de vie) · Besoin de sécurité (physique et perçue) · Besoin d'être informés · Besoin de variété · Besoin d'aménagements de qualité · Besoin d'accès par transport collectif	· Espaces verts (dégagés ou boisés) bien entretenus · Endroits calmes, idéalement à l'abri (pavillon, belvédère, préau, etc.) pour méditer, relaxer, faire du yoga ou des entraînements adaptés · Sentiers ou pistes pour marche, jogging, cross-country, ski de fond, raquette, patinage, etc. · Circuit de mise en forme · Accès wi-fi · Possibilités d'activités de nature : photographie d'animaux, ornithologie, etc. · Piste cyclable · Éclairage et signalisation adéquats · Jardins et milieux naturels (ex : potagers) · Lieux de rencontres et de rassemblement · Zone de jeux traditionnels : croquet, pétanque, etc. · Services sanitaires (eau et toilettes) et autres (stationnement, bancs, tables, etc.) à proximité des activités · Scène ou endroit pour les représentations et évènements culturels (spectacles, expositions, festivals...)
AÎNÉS QUATRIÈME ÂGE** 80 ANS ET +	· Besoin de conserver leur autonomie fonctionnelle · Besoin de confort et de sécurité (physique et perçue) · Besoin d'accompagnement · Rythme lent, capacités physiques plus restreintes · Besoin de pauses fréquentes pendant les activités physiques	· Accessibilité universelle (possibilités multiples de circulation en fauteuil roulant ou à l'aide d'un déambulateur) · Surveillance ou secours à proximité facilement accessibles · Endroits calmes pour se reposer (et abris avec toiture) · Éclairage et signalisation adéquats · Sentiers avec bancs à distances rapprochées et bancs face à face · Plans d'eau avec sièges ou bancs sur le pourtour · Services sanitaires (eau et toilettes) et autres (stationnement, bancs, tables, etc.) à proximité des activités · Espaces verts (dégagés ou boisés) bien entretenus

Bien qu'elle soit la plus commune et la plus pratique, l'approche par groupes d'âge n'est pas la seule à prendre en compte. Dans une perspective communautaire, l'aménagement d'un parc va au-delà de l'individu. La clientèle des usagers se compose aussi de groupes, d'établissements scolaires, de services de garde, de familles, de communautés culturelles, de clubs et d'associations sportives, etc. C'est pourquoi il importe de bien identifier tous les groupes et organismes susceptibles d'utiliser le parc, et d'identifier leurs besoins, leurs habitudes et leurs intérêts puisque ceux-ci auront une influence sur l'aménagement. Ces organismes pourront devenir des partenaires dans certains aspects de la gestion des parcs, notamment aux étapes de la promotion et de l'évaluation, ce qui aura un impact direct sur l'appropriation du parc et, par le fait même, sur la fréquentation des lieux et des équipements.

Dans la majorité des grands parcs municipaux, on devrait retrouver une belle variété d'installations et d'aménagements accessibles qui permettront à tous de s'initier à des activités et de les pratiquer dans un cadre agréable et sécuritaire. Cela étant dit, certains groupes d'utilisateurs peuvent préconiser l'aménagement de certaines sections du parc ou même de réserver certains parcs à des vocations spécifiques.

Référence : Cadre de référence des parcs pour tous, www.projetespaces.ca

http://www.projetespaces.ca/uploads/ProjetEspaces_CadreRef_DesParcsPourTousFinale.pdf

Le parc du 21e siècle

À tous les égards, on peut considérer le parc municipal comme un instrument de développement **social, culturel et sportif** apte à répondre **à une diversité de besoins collectifs**. En plus de nous permettre de bouger et de pratiquer des sports ou des activités de loisir, les parcs et les espaces verts municipaux ont le potentiel de participer activement à la vie collective :

- **Sur le plan social** — en favorisant les échanges et en permettant aux gens de créer des liens;
- **Sur le plan culturel** — en donnant accès à la culture par le biais d'activités culturelles, d'art public ou de la mise en valeur d'éléments identitaires ou patrimoniaux;
- **Sur le plan environnemental** — en considérant les bienfaits de la présence de la « nature » en milieux urbanisés (lutte aux îlots de chaleur, gestion des eaux de pluie, rétention des sols, qualité de l'eau et de l'air, etc.)

Dans le contexte contemporain des villes d'Amérique du Nord où de nombreux résidents des banlieues ont accès à un « jardin/espace vert personnel » dans la cour arrière de leur résidence, il est important de comprendre et de cerner là où se situe, du point de vue de l'usager, la réelle plus-value du parc en milieu urbanisé.

Il est clair que l'intérêt des parcs et espaces verts récréatifs peut résider dans la présence d'équipements particuliers ou d'envergure qui permettent ou améliorent la pratique d'activités spécifiques. L'intérêt de ces espaces réside également dans leur nature « publique », offrant ainsi l'opportunité aux usagers de se rassembler et de socialiser. Cela étant, il apparaît plus que jamais pertinent d'envisager le parc municipal d'aujourd'hui comme un **lieu de rencontre privilégié** apte à contribuer activement et significativement à la richesse de la vie collective. En adhérant à ce principe, on adhère également à l'idée d'offrir, par le biais de l'aménagement, une qualité de lieu propice à la rencontre, à la discussion et aux échanges : un cadre invitant, des sentiers pour déambuler, des bancs pour s'asseoir et discuter, des tables pour pique-niquer, de l'espace libre pour se regrouper et jouer, etc.

La vocation du parc du 21e siècle se présente ainsi comme éminemment multiple et peut certainement, au-delà des bonnes pratiques connues et reconnues présentées ci-haut, laisser place à l'audace et à l'innovation.

***La qualité de l'expérience** qu'offre un parc à ses usagers **ne dépend pas seulement des équipements**. Le parc est d'abord et avant tout **un espace de qualité** qui, au-delà des équipements qu'il contient, doit être en mesure d'offrir une expérience qui transcende la pratique d'activités particulières. Le lieu doit être **invitant, agréable, confortable** et constituer une **destination de choix** qui ne dépend pas uniquement de la présence ou non d'un équipement. Cette perspective est d'autant plus pertinente sachant que les équipements ont une durée de vie limitée (±15 ans), cela sans compter le phénomène de mode par lequel certains équipements encore viables seront remplacés par d'autres qui bénéficient de l'engouement du moment.

***La structure du parc**, soit sa trame végétale, son organisation, ses seuils, ses allées et ses sentiers, constitue une base appelée à demeurer et à se bonifier avec le temps. C'est cette base, qui, au fil des décennies, procurera au parc sa qualité paysagère renforçant ainsi son caractère identitaire. Il importe donc **de réfléchir et de planifier cette base sur le long terme** et de travailler celle-ci de manière à ce qu'elle se bonifie au fil du temps et qu'elle demeure protégée lorsque d'anciens équipements sont remplacés ou que de nouveaux sont ajoutés.

***L'espace libre est utile.** Une surabondance d'équipements ou d'aménagements qui prescrivent un usage particulier est souvent problématique. Ainsi, dans de nombreux parcs municipaux, l'espace libre fait souvent office de denrée rare. L'excès de programmation des parcs se fait fréquemment au détriment :

- **D'une base de qualité qui n'a plus l'espace requis pour être mise en place;**
- **De la possibilité pour l'usager d'être davantage contemplatif qu'actif;**
- **De la possibilité pour l'usager de s'approprier l'espace;**
- **De la possibilité pour la municipalité de diversifier les activités qui y sont tenues;**

- **De la possibilité de pratiquer des activités libres et non encadrées qui ont fortement gagné en popularité. La réduction du temps libre au sein de la population active expliquerait en partie cette propension des usagers à pratiquer des activités aux horaires souples qui, généralement, ont l'avantage d'être peu coûteuses.**

***L'intérêt des lieux publics tient fortement du fait qu'ils sont fréquentés et animés**. « On se rassemble là où les choses se passent, on recherche spontanément la présence d'autrui » (Gehl, 2010 : 37). Un lieu fréquenté et occupé est donc naturellement stimulant et attractif. Il en va de même pour les parcs. On comprend par le fait même qu'un parc qui jouit d'un taux de fréquentation déjà élevé n'en sera que plus attractif et qu'au contraire, un parc déserté aura de la difficulté à susciter l'engouement. De nombreuses études l'ont déjà prouvé, les gens sont le principal attrait de l'espace urbain. « Des recherches sur les bancs publics et les chaises meublant l'espace urbain montrent que les places offrant les meilleures vues sur l'animation sont beaucoup plus souvent occupées que celles d'où l'on ne voit personne » (2010 : 37). Dans cette perspective, l'**animation** des parcs apparaît un élément **important à penser, à planifier et à intégrer** afin de maximiser le plein potentiel de ces espaces.

***La versatilité et la flexibilité sont de bon augure**. Un parc aménagé prescrit des usages précis par sa structure, ses aménagements et les équipements qu'il contient. On joue au tennis sur le terrain prévu à cet effet, on mange notre repas sur la table de pique-nique, on circule sur les sentiers, etc. Cette programmation de l'espace assure aux usagers une base d'activités permanentes qui peuvent être pratiquées de manière régulière. Toutefois, la « vie au parc » ne sera que plus intéressante et riche si l'espace permet d'accueillir des activités particulières ou des événements éphémères qui suscitent l'engouement de manière ponctuelle. Pour ce faire, il est important que l'aménagement des lieux présente un caractère **versatile** et une certaine **capacité adaptative**. Cette capacité adaptative doit être réfléchie en fonction d'une brochette d'activités impossibles à prévoir dans le détail, mais également au regard des changements de saisons qui sont aussi porteurs de contraintes à surpasser et d'opportunités à saisir. La versatilité et la flexibilité de l'espace sont également intéressantes dans une optique d'appropriation des lieux par les usagers. Pouvoir bouger le mobilier de manière à s'installer confortablement selon l'heure de la journée, la saison ou en fonction de la vue ou du niveau de tranquillité souhaité, s'installer dans des espaces qui présentent des qualités sans prescrire un usage : du relief, de la végétation, des éléments naturels ou minéraux, des objets ludiques et versatiles sur lesquels on peut s'asseoir, grimper, se coucher, rouler ou tout simplement regarder, etc.

ANNEXE B – RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES PARCS ET ESPACES VERTS

En décembre 2020 et janvier 2021, les citoyens de Carignan ont été invités à participer à un sondage en ligne visant à connaître les impressions de la population au sujet des parcs et espaces verts publics de la ville de Carignan.

Quatre cent six (406) personnes ont participé au sondage[12]. Au moment de répondre, la majorité des répondants se situaient dans la catégorie d'âge des 35 à 64 ans (237/317) et avaient des enfants de 18 ans et moins à la maison (269/317). La majorité des questions invitaient les répondants à répondre en fonction d'une échelle de 1 à 5, **5 étant le plus positif et 1 le plus négatif**.

Voici un récapitulatif des résultats.

Appréciation générale et esthétique

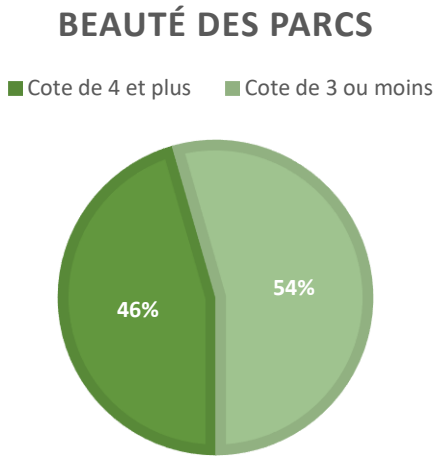

- 46 % d'entre eux ont jugé les parcs de la ville très beaux ou plutôt beaux
- 54 % sont toutefois plus nuancés et accordent à leur parc une note de 3 ou moins.

[12] Les 406 personnes n'ont pas systématiquement répondu à toutes les questions. Le taux de réponse varie entre 70 % et 100 %, dépendamment des questions.

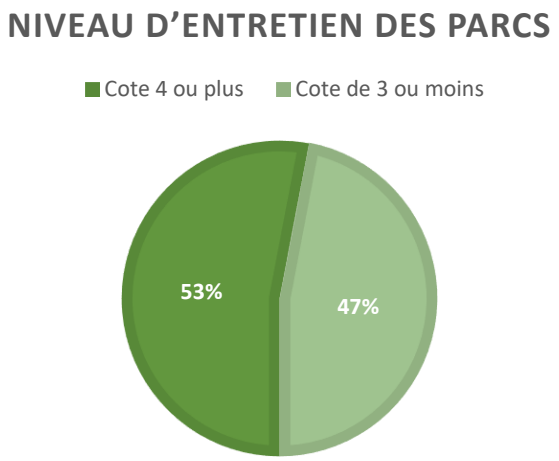

- 53 % des répondants ont ainsi accordé une note de 5 ou 4.

À la lumière de ces résultats, mais également de nombreux commentaires qui ont été partagés par les répondants dans le cadre du sondage, **on peut prétendre que les résidents ne sont pas pleinement satisfaits de l'état actuel des parcs et espaces verts de la municipalité et qu'il y a place à l'amélioration**. Au sujet de la beauté des parcs, plusieurs commentaires soulignent notamment la **petite dimension** de plusieurs parcs, un **manque d'arbre et de végétation,** ainsi qu'une **inégalité** en termes de qualité **entre les parcs des quartiers plus anciens et les nouveaux quartiers**. L'entretien inadéquat des **surfaces amortissantes des aires de jeux** (paillis, sable) a également fait l'objet de commentaires récurrents.

Certains conflits d'usage sont également mentionnés, notamment ceux entre le dek hockey (ou autres patinoires offrant le hockey) et les autres activités. Le bruit et le danger de recevoir une rondelle ont été soulevés. Le caractère très peu esthétique de cet équipement (bandes blanches permanentes) a également été critiqué, notamment en ce qui a trait au parc Genest qui fut récemment rénové.

Impressions sur le confort et les commodités

Les répondants ont été interrogés à propos d'éléments et d'équipements qui, généralement, sont source de confort et de commodité dans les espaces publics. La qualité du mobilier urbain, de l'ombrage et de la capacité de se protéger des éléments naturels (vent, pluie), l'accès à l'eau potable et aux toilettes, ainsi que la qualité des sentiers ont été abordés.

CONFORT DU MOBILIER URBAIN

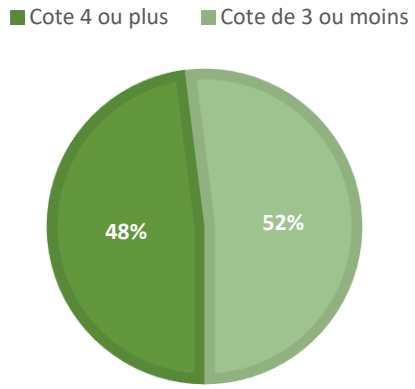

QUANTITÉ DE MOBILIER URBAIN

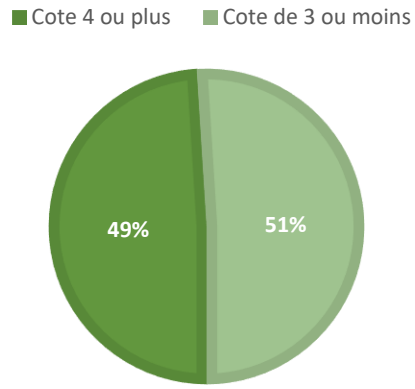

- 52 % accordent une note de 3 ou moins.
- La **quantité de bancs, de tables et de fontaines pour boire n'est pas considérée suffisante** pour plus de la moitié des répondants.

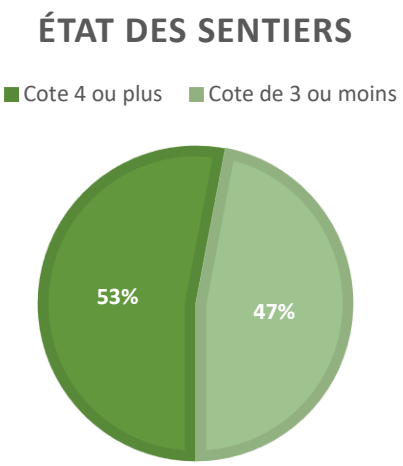

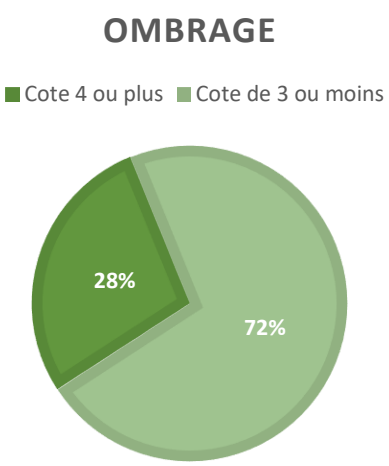

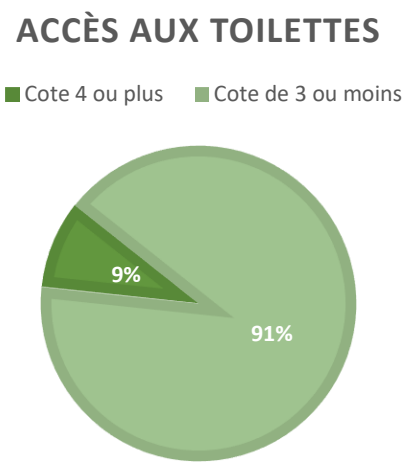

- Les répondants estiment également que le confort des parcs n'est pas optimal puisqu'une forte proportion de ceux-ci a accordé une **note de 3 ou moins** aux éléments suivants : état des sentiers (47 %), ombrage (72 %) et accès aux toilettes (91 %).

- Le confort général des parcs en hiver semble encore moins satisfaire les répondants considérant la proportion très élevée de ceux-ci à accorder une **note de 3 ou moins** à ces 3 éléments.

Adéquats pour les besoins sportifs

- La majorité des répondants ne semblent pas faire un usage fréquent des parcs de la ville pour leurs besoins sportifs.

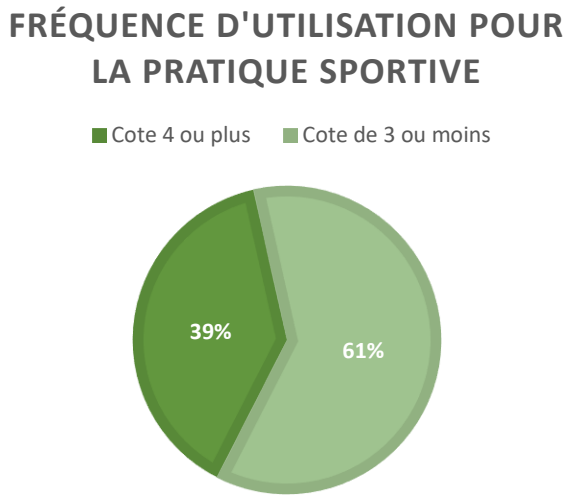

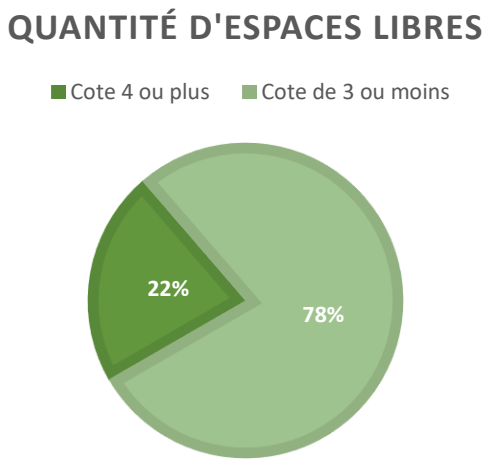

Les équipements qui semblent avoir la faveur[13] d'une grande majorité de répondants sont, en ordre décroissant d'importance, (1) la patinoire ou le sentier glacé, (2) les sentiers pour la marche et la course, (3) les terrains de tennis et (4) les stations d'entraînement en plein air. À la lumière des commentaires recueillis, on doit également noter qu'il semble y avoir un intérêt pour les équipements suivants : terrains de basketball, skateparc et butte à glisser d'envergure.

- Questionnés au sujet de la quantité d'espace libre pour pratiquer leurs activités, les répondants ont majoritairement fait valoir un certain manque à ce niveau.

[13] Équipement utilisé ou souhaité

Adéquats pour les besoins de détente

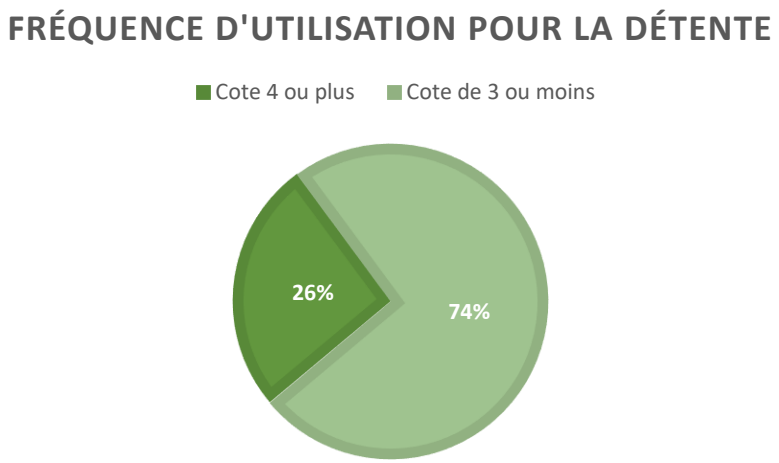

- La majorité des répondants ne semblent pas faire un usage fréquent des parcs de la ville pour leurs besoins de détente.

En commentaire, certains répondants ont mentionné que les parcs de la ville ne seraient pas particulièrement propices à cet usage « peu d'ombrage, peu de surfaces gazonnées d'importance en superficie, pas de mobilier propre à la détente (hamac, chaises longues, modules de détente), etc. »

Cela dit, les activités de détente qui semblent avoir la faveur[14] d'une grande majorité de répondants sont, en ordre décroissant d'importance, (1) se balader, (2) observer la nature/contempler, (3) manger/pique-niquer et (4) lire. À la lumière des commentaires recueillis, jouer avec les enfants ou les regarder jouer fait partie des activités d'intérêt lorsque les répondants vont au parc dans l'optique de se détendre.

[14] Équipement utilisé ou souhaité

Adéquats pour les besoins de rencontre/socialisation

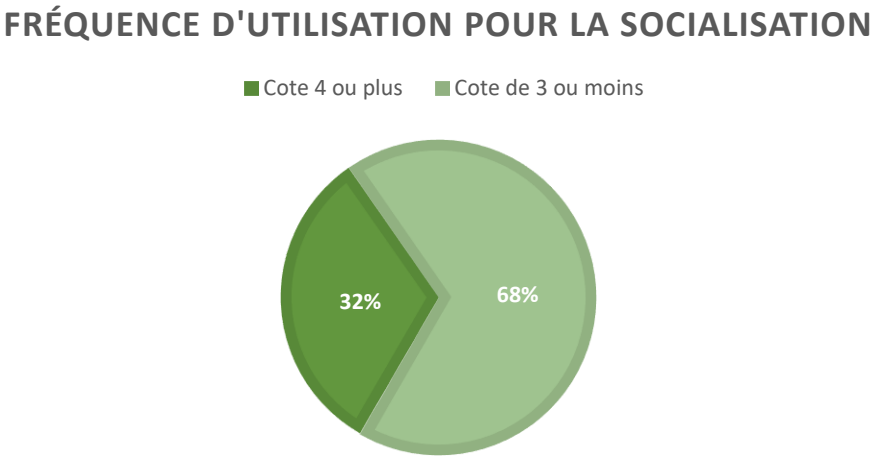

- La majorité des répondants ne semblent pas faire un usage fréquent des parcs de la ville pour leurs besoins de rencontre et de socialisation.

Les activités favorisées[15] par une grande majorité de répondants pour socialiser sont, en ordre décroissant d'importance, (1) discuter et (1') jouer dans les modules de jeux avec les enfants, (2) pique-niquer, (3) marcher, (4) jouer dans les jeux d'eau et (5) se lancer le ballon ou le frisbee.

À la lumière de ces résultats, on comprend que la fréquentation des parcs n'est probablement pas optimale, une majorité fréquentant ces lieux de manière occasionnelle ou moindre, indépendamment du type d'activités envisagées (sportive, détente, socialisation). On comprend toutefois, à la lumière des commentaires et des activités identifiées comme activité pratiquée ou souhaitée, qu'il y a un **intérêt pour un usage ludique, contemplatif et peu programmé** d'espaces favorisant le **jeu, l'activité douce, la détente et la discussion**.

[15] Équipement utilisé ou souhaité

Se rendre au parc

- Une forte majorité des répondants affirme **privilégier la marche** pour se rendre au parc (90 %).

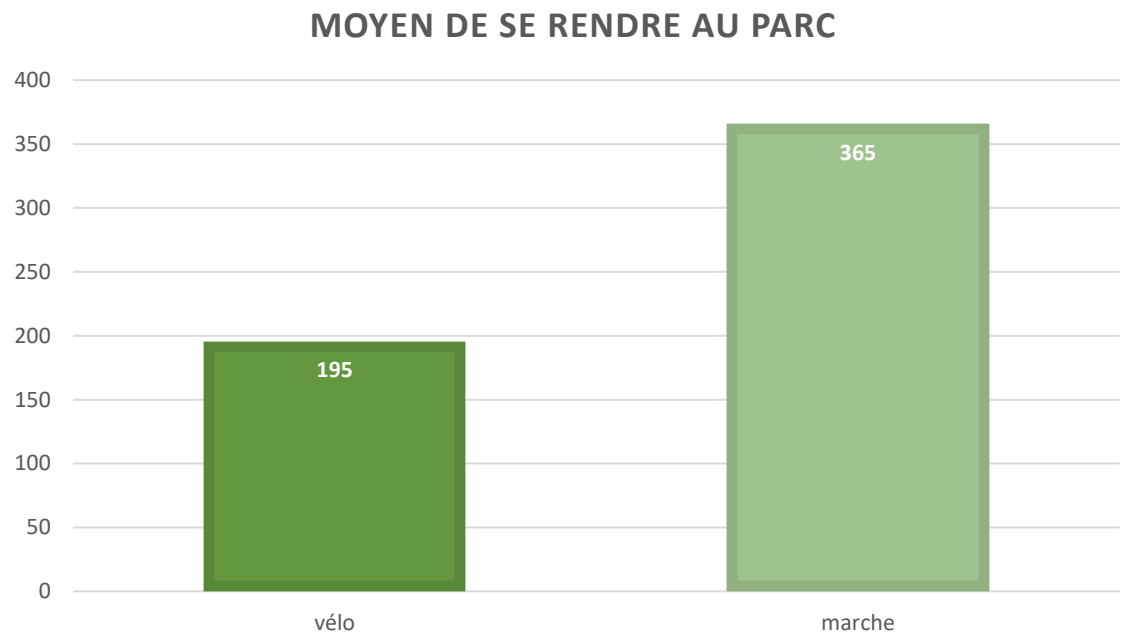

- Le vélo est également favorisé par près de la moitié des répondants (48 %).

Considérant le territoire très étendu de la ville de Carignan, on peut présumer qu'une forte majorité des répondants fréquentent leur parc de quartier.

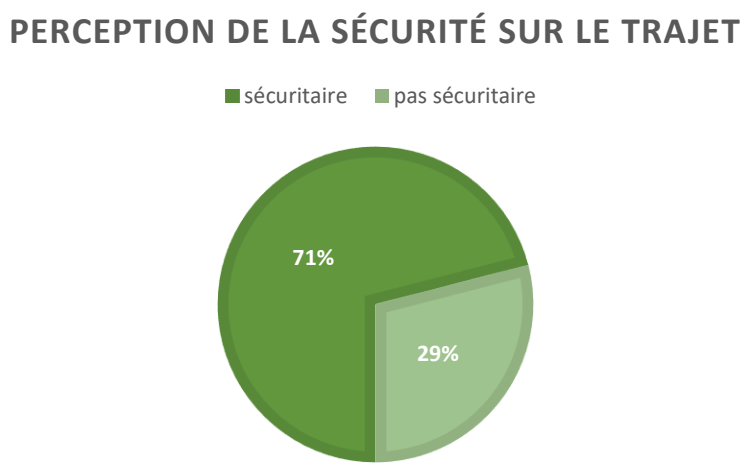

Même si une forte majorité (71 %) estime leur **trajet sécuritaire**, les commentaires recueillis révèlent que certains répondants jugent leur trajet dangereux en raison, notamment, de la nécessité d'emprunter un axe routier passant où la vitesse de circulation automobile est élevée ou simplement par l'absence de trottoirs ou d'espace suffisant pour marcher ou rouler à vélo en sécurité. Les rues de certains secteurs seraient majoritairement étroites et certaines très passantes. Les rues Henriette, Lareau, Bouthillier, Bellevue et Bellerive sont fréquemment citées.

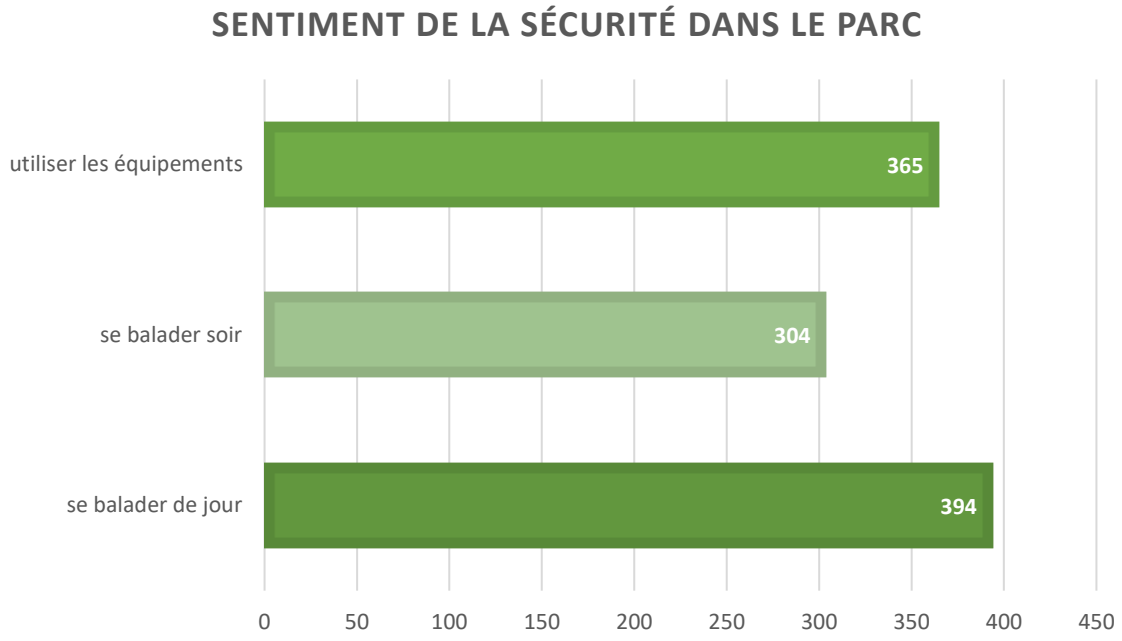

Le **sentiment de sécurité** des répondants dans les parcs apparaît également très élevé, une forte majorité se sentant en sécurité de s'y balader seule le jour (97 %) et le soir (75 %), ainsi que d'utiliser les équipements mis à disposition (90 %). Les commentaires recueillis mettent toutefois de l'avant un manque au niveau de l'éclairage des parcs qui serait sombre le soir venu. Il serait ainsi difficile de bien voir et d'être vu.

HÔTEL DE VILLE

2379, ch. de Chambly, bur. 210
Carignan (Québec) J3L 4N4

450 658-1066
carignan.quebec